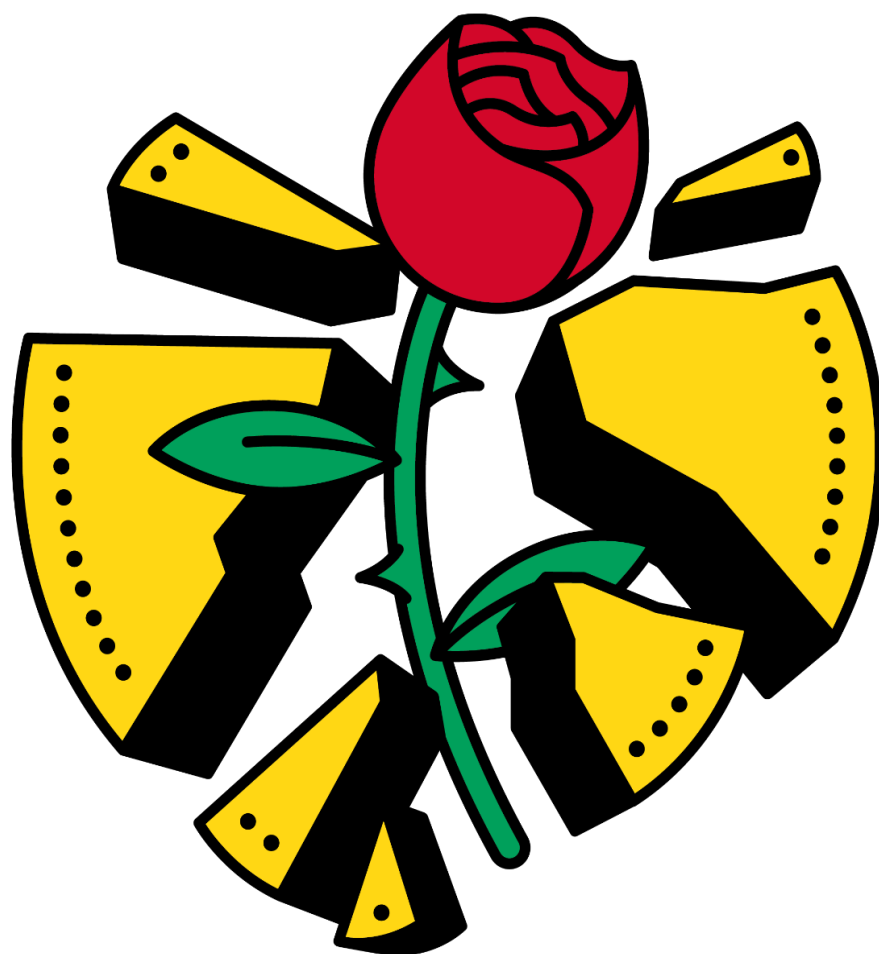


INITIATIVE POUR L'AVENIR

**POUR UNE POLITIQUE CLIMATIQUE SOCIALE FINANCÉE
DE MANIÈRE JUSTE FISCALEMENT**



ARGUMENTAIRE LONG

Table des matières

1. La crise climatique est la plus grande crise de notre temps4

- 1.1. Quelles sont les origines de la crise climatique ?4
- 1.2. La crise climatique est la plus grande crise de notre temps !6
- 1.3. Il est urgent d'y faire face !8
- 1.4. Que risquons-nous réellement ?9
- 1.5. Conclusion10

2. La crise climatique est une question de justice sociale10

- 2.1. La responsabilité de la crise climatique11
- 2.2. Les conséquences subies13
- 2.3. L'impact des politiques mises en place15

3. Le capitalisme est la cause de la crise climatique 16

- 3.1. La propriété privée des moyens de production17
- 3.2. Maximisation des profits à court terme et croissance illimitée de la production17
- 3.3. Primauté de la valeur d'échange sur la valeur d'usage18
- 3.4. Pouvoir politique de la bourgeoisie et obstruction à l'action climatique18

4. La politique climatique bourgeoise a échoué 19

- 4.1. Une histoire politique de la prise de conscience climatique19
- 4.2. La politique climatique bourgeoise : caractéristiques 21
- 4.3. La politique climatique bourgeoise internationale23
- 4.4. La politique climatique bourgeoise suisse26

5. L'initiative pour l'avenir 29

- 5.1. Le texte d'initiative30
- 5.2. Explication alinéa par alinéa30

6. Les ultra-riches doivent payer pour la crise climatique32

- 6.1. Introduction : la logique de l'iceberg32
- 6.2. Consommation de luxe : les ultra-riches sont les responsables de la crise climatique33
- 6.3. Investissements : les ultra-riches profitent de la crise climatique34
- 6.4. Ultra-riches, crise climatique : mêmes racines, même combat37
- 6.5. L'impôt pour l'avenir : imposer les héritages des ultra-riches pour le climat 38
- 6.6. Excursus : les héritages en Suisse, situation économique 39
- 6.7. Excursus : les héritages en Suisse, situation juridique 40

7. Une transformation écologique de l'ensemble de l'économie41

- 7.1. Travailler de manière écologique 41
- 7.2. Se loger de manière écologique42

7.3. Vivre en société de manière écologique42

7.4. Notre vision : une vie bonne pour tou·tes dans un environnement sain43

8. Réponse aux contre-arguments 43

1. La crise climatique est la plus grande crise de notre temps

La crise climatique est la plus grande crise de notre temps. Cette crise n'est pas une menace qui plane sur un futur lointain, ses conséquences se manifestent déjà maintenant et frappent durement les populations dans le Sud global. Et avec chaque jour qui passe, nous nous enfonçons un peu plus loin dans cette crise. Il y a urgence ! Si nous voulons éviter le pire et garantir une vie digne sur Terre à l'avenir, les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent impérativement baisser avant 2025. Faute d'action suffisante, les conséquences de la crise climatique seront désastreuses. En effet, les scénarios prévoient un réchauffement global de la surface de la Terre entre 1,5°C et 4°C à l'horizon 2100, avec pour conséquences des pertes massives de la biodiversité, une montée globale des océans ou encore des phénomènes climatiques extrêmes. Ces risques provoqueraient une diminution de la surface de terres adaptées à la vie humaine et à la biodiversité : c'est donc rien de moins que la vie sur Terre telle que nous la connaissons aujourd'hui qui est en jeu !

Si les chiffres peuvent sembler abstraits, il faut bien comprendre que chaque dixième et même centième de degré compte. Avec 1,5°C d'augmentation de la température globale par rapport à l'ère préindustrielle, 3 à 14 % des espèces de l'écosystème terrestre seront probablement confrontées à un risque d'extinction – et ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Avec un réchauffement global de 2°C, la disponibilité et la qualité de la nourriture et de l'eau seraient grandement impactées. À partir de 3°C de réchauffement, des changements irréversibles telles que des extinctions massives d'espèces auront lieu et dès 4°C, ce seraient 4 milliards de personnes qui pourraient être confrontées à une pénurie d'eau et une extinction locale d'environ 50% des espèces marines tropicales¹.

1.1. Quelles sont les origines de la crise climatique ?

Aujourd'hui, nous connaissons clairement l'origine humaine de la crise climatique. Les utilisations non durables des terres et des sources d'énergies, ainsi que les modes de vies, de consommation et de production, néfastes pour l'environnement, donnent lieu à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre et nous mènent à une crise climatique sans précédent.

D'un point de vue scientifique, le processus conduisant à la crise climatique est le suivant : les activités humaines, et en particulier le recours aux énergies fossiles, donnent lieu à d'importantes émissions de gaz à effet de serre, tels que le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) ou encore le protoxyde d'azote (N₂O). Ces gaz à effet de serre viennent se concentrer dans l'atmosphère. Ainsi, alors qu'avant l'ère préindustrielle, le niveau de CO₂ dans l'atmosphère était d'environ 280 parties par

¹ Pour toutes les sources du paragraphe : GIEC, *op. cit.*, p. 36-37

million (ppm) – un chiffre plus ou moins stable durant des milliers d'années² – il est aujourd'hui de 421 ppm³. Cette augmentation importante de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère a pour conséquence qu'une partie toujours plus importante du rayonnement solaire qui arrive sur Terre et qui est réfléchi par celle-ci est absorbée et réémise par les molécules des gaz à effet de serre, ce qui conduit à une augmentation de la température mondiale.

En analysant la température de la surface de la Terre entre 2011 et 2022, nous remarquons qu'elle est plus élevée de 1,1°C que durant la période 1850-1900, fortement moins industrialisée et globalisée qu'aujourd'hui⁴. Le programme de la Terre de l'institut européen *Copernicus* nous parle même de 1,2°C avec une estimation à 1,5°C pour 2034⁵. En outre, il nous fait remarquer que l'année 2022 a eu des températures plus élevées de 2,2°C par rapport à l'ère préindustrielle⁶. Ces changements climatiques ont de graves répercussions dans toutes les régions du globe, mais impactent davantage des populations déjà vulnérables, vivant principalement dans ledit Sud global (voir chapitre 2.2). Les impacts sur la santé humaine, la sécurité alimentaire et hydrique mais aussi sur nos sociétés et nos économies sont énormes. En effet, de nombreuses terres ne seront plus cultivables, voire habitables, de nouvelles maladies pourront se développer et se transmettre rapidement et l'accès à l'eau sera de plus en plus difficile pour une grande partie de la population mondiale.

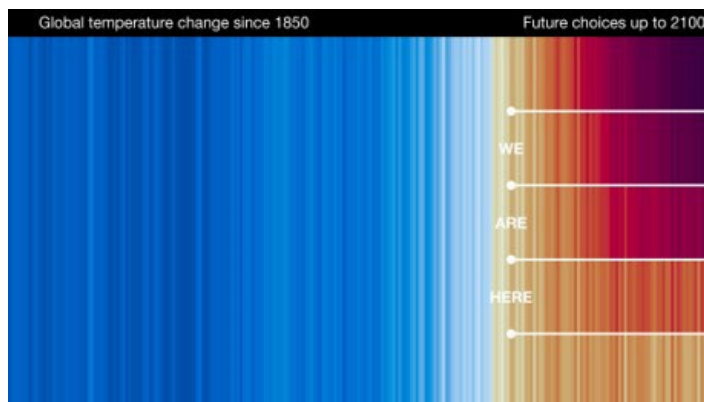


Fig1. L'évolution des températures globales à la surface de la Terre depuis 1850 jusqu'en 2100. La dernière partie est une estimation basée sur différents scénarios. (Source : Ed Hawkins)

La crise climatique que nous subissons, a une origine humaine, sans aucun doute. Elle commence avec la venue de l'ère industrielle et l'avènement du capitalisme industriel. Ces paramètres industriels et économiques ne sont pas des faits naturels, arrivés comme la suite logique du développement de l'espèce humaine. L'arrivée de l'industrialisation et du capitalisme industriel sont uniquement des conséquences des dynamiques sociales des sociétés humaines. Les géologues, biologistes et autres spécialistes des sciences naturelles ont depuis longtemps défini des époques géologiques propre à la vie de la Terre. Depuis les années 2000, certains penseurs définissent une nouvelle époque géologique dans laquelle nous sommes entrés depuis l'avènement des sociétés industrialisées, « une époque où

² Futura sciences, Le taux actuel de CO2 dans l'atmosphère terrestre est le même qu'il y a 1 million d'années !, <https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/climatologie-taux-actuel-co2-atmosphere-terrestre-meme-qu'il-y-1-million-annees-19695/>

³ Concentrations en CO2 dans l'atmosphère, <https://www.notre-planete.info/indicateurs/CO2-dioxyde-carbone-concentration.php>

⁴ GIEC (2023), *Synthesis report of the IPCC sixth assessment report (AR6)*, Longer Report, p. 6

⁵ Copernicus Europe's eyes on Earth (2023), online : climate.copernicus.eu

⁶ Copernicus Europe's eyes on Earth (2023), *op. cit.*

l'humanité en tant qu'espèce serait devenue la principale force géologique »⁷ : l'Anthropocène. L'activité humaine serait devenue capable de rivaliser, pour la première fois de l'histoire, avec d'autres forces de la nature et apporterait les conditions nécessaires au dérèglement climatique, telles que la perte de biodiversité, le rejet massif de gaz à effet de serre (GES) ou encore diverses pollutions. En résumé, nous observons une époque de domination de l'humain sur la nature végétale, sur les autres êtres vivants ou encore sur l'atmosphère.

Mais le constat ne peut pas s'arrêter à ce niveau qui fait de l'humanité un grand groupe social homogène, qui serait dans son ensemble, par ses décisions et ses actions, responsable de la crise climatique. Si l'origine humaine de la crise climatique ne peut pas être niée, elle ne peut pas être isolée de la réalité sociale⁸. Nous vivons dans un système capitaliste, patriarcal et impérialiste. La crise climatique est donc issue d'actions qui s'inscrivent dans ce système, soit de décisions d'une classe capitaliste et impérialiste qui a mis en place une économie fossile, fondée sur la consommation croissante de combustibles fossiles générant en continu des émissions de GES. « L'Anthropocène est donc Capitalocène »⁹, une ère qui est dirigée par les intérêts du système capitaliste et d'une petite élite dévouée à l'économie fossile, qui pérennisent les inégalités économiques et sociales et engendrent indéniablement des injustices sociales et environnementales. Cette réalité se traduit également dans les chiffres. Ainsi, entre 1820 – début de l'avènement du capitalisme - et 2010, les émissions de GES ont été multipliées par 654,8 alors que la population mondiale s'est multipliée par 6,6¹⁰. En nommant la période actuelle Capitalocène et en lui imputant la responsabilité de la crise climatique, nous rappelons les rapports de pouvoirs et de dominations sociaux, politiques et économiques au fondement de cette crise. Dans le chapitre 3, nous expliquerons plus précisément pourquoi le système économique qu'est le capitalisme donne lieu à une explosion des émissions de gaz à effet de serre et est donc à l'origine de la crise climatique.

1.2. La crise climatique est la plus grande crise de notre temps !

Le Groupe d'expert·es Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) créé en 1988, a pour but de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade. En résumé, lorsque ce groupe se réunit et fournit une publication, deux constats s'offrent à nous : d'une part la crise climatique nous menace toujours plus fortement, d'autre part des solutions sont à notre disposition. En effet, dans son dernier rapport à l'intention du monde scientifique, des décideuse·eurs politiques de ce monde mais aussi du grand

⁷ HENRION C. (2021), *Qu'est-ce que l'Anthropocène*, in. *Sciences et avenir*, consulté en ligne, le 25.04.23 : https://www.sciencesetavenir.fr/fondamental/geologie/question-de-la-semaine-c-est-quoi-l-anthropocene_153518

⁸ MALM A. (2017), *L'Anthropocène contre l'histoire, le réchauffement climatique à l'ère du capital*, La fabrique éditions, p. 9

⁹ BONNEUIL C. (2017), *Capitalocène, Réflexions sur l'échange écologique inégal et le crime climatique à l'âge de l'Anthropocène*, in. *EcoRev'*, n°, pp. 52-60

¹⁰ MALM A. *op. cit.*, p. 6

public¹¹, le GIEC nous dit clairement que la crise climatique est la plus grande crise de notre temps et qu'il est urgent d'y faire face. Le constat mené par ce rapport est sans appel : la hausse de la température globale s'est encore accentuée, la vulnérabilité des écosystèmes et des populations s'accroît, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter, les effets vont s'intensifier.

En consultant la figure 2, nous observons l'augmentation de la température globale à la surface du globe terrestre. Cette augmentation rapide et très progressive est devenue la période la plus chaude des 100'000 dernières années.

Nous remarquons, en effet, qu'elle est associée à une période historique globale liée à l'industrialisation du monde et au développement industriel du capitalisme.

La figure 3 détaille les gaz à effet de

serre (GES), facteurs principaux du réchauffement climatique, émis par l'activité humaine. Deux catégories ont réellement évolué : les gaz qui ne sont pas du CO₂ comme le méthane ou d'autres gaz fluorés ; le CO₂ issu de l'industrie et des énergies fossiles. Cela signifie que la production industrielle et l'utilisation d'énergies fossiles ont considérablement augmenté le taux de GES dans l'atmosphère. Finalement, en comparant les deux figures, nous sommes faces à un constat accablant : l'augmentation des GES produits par l'activité humaine et l'augmentation des températures à la surface du globe sont progressives et corrélées. En bref, nous comprenons que ces phénomènes, qui sont propres à l'économie fossile et au Capitalocène dans laquelle nous sommes entrés, sont responsables du réchauffement de l'atmosphère, des terres et des océans, et donc de la crise climatique.

Changes in global surface temperature relative to 1850–1900

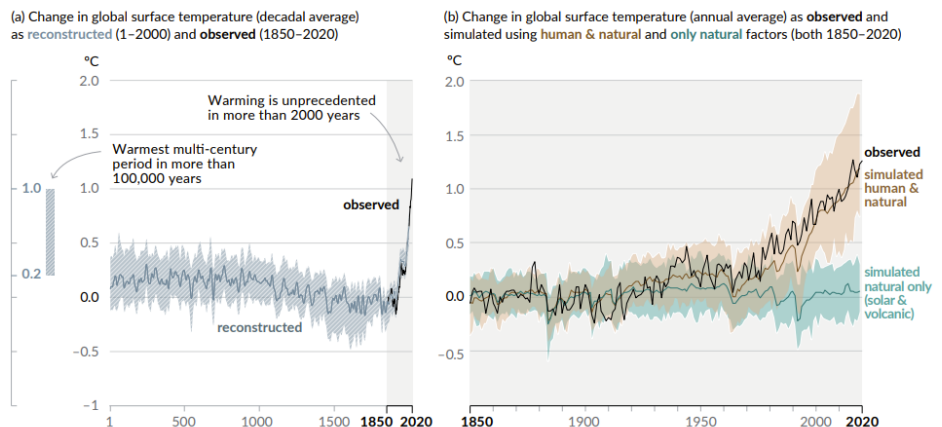


Fig2. En 2020, la température globale de la surface de la Terre était 1.1°C supérieur à 1850. Le réchauffement global est continu et rapide depuis l'industrialisation de nos sociétés dès le XIXe siècle. (GIEC, 2023).

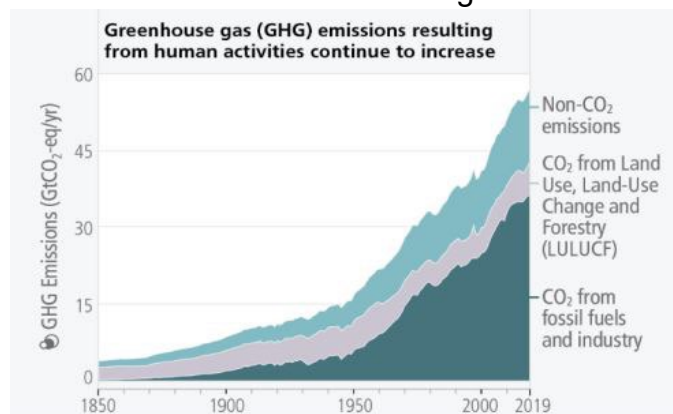


Fig3. Evolution des émissions de GES d'origine humaine de 1850 à 2019. L'augmentation du CO₂ issu de l'industrie et des énergies fossiles est le facteur majoritaire. (GIEC, 2023)

¹¹ GIEC, *op. cit.*

Enfin, le rapport du GIEC¹² nous dresse le tableau suivant : la réduction des émissions de CO₂ provenant des combustibles fossiles et des procédés industriels a été inférieure aux augmentations des émissions dues à l'accroissement du niveau des activités mondiales dans l'industrie. Nous faisons donc face à l'échec de la politique climatique bourgeoise et de ses volontés de croissance verte, inefficace (voir chapitre 4). Nous sommes donc face à la plus grande crise de notre temps et tout reste à faire. Et il y a urgence !

1.3. Il est urgent d'y faire face !

L'urgence de la situation est sans précédent et l'attente ne fait qu'aggraver le problème. A ce sujet, le rapport du GIEC peut nous éclairer en nous proposant des scénarios et des hypothèses quant au réchauffement global et quant à ses risques. A travers ces scénarios, nous comprenons pourquoi il est urgent de faire face à la crise climatique. Ce rapport est catégorique : pour éviter les risques liés à la crise climatique, il faut stopper le réchauffement climatique et pour y arriver une seule solution existe, réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces émissions de GES émises par l'activité humaine sont influencées par les réalités socio-économiques de nos sociétés et ce n'est qu'un changement important à ce niveau-là qui permettra de régler la tendance finale : le réchauffement global du climat. Les scientifiques ont établi différents scénarios en fonction du développement socio-économique, des politiques, des trajectoires d'émissions (GES, aérosols, ...) et des réponses de la température à la surface du globe qui se traduisent en huit catégories de changement de la température moyenne mondiale en 2100.

Nous observons qu'aucun des scénarios probables ne considère une réduction de la température globale de la Terre. Les 8 catégories potentielles, que nous voyons sur la figure 4 (Fig4.), tablent toutes sur un réchauffement global de la température moyenne à la surface du globe et celui-ci découle directement des

Cat.	Réchauffement limité à	Emissions de GES
1	1.5°C sans dépassement ou très faible	Très faibles
2	1.5°C après un grand dépassement	
3-4	2°C	Faibles
5	2.5°C	
6	3°C	Intermédiaire
7	4°C	Elevées
8	Supérieur à 4°C	Très élevées

Fig4. Huit scénarios sont envisagés par les scientifiques quant au réchauffement global de la Terre. Aucune réduction n'est envisagée. Les émissions de GES sont déterminantes. (GIEC, 2023)

émissions de GES. En bref, si nous limitons grandement nos émissions de GES, nous limiterons le réchauffement climatique à 1,5°C, si nous continuons à émettre dans des proportions identiques à aujourd'hui nous irons jusqu'à 3°C, et si, dans le pire des cas, nous augmentons nos émissions de GES, la température globale pourrait augmenter de plus de 4°C, une situation intenable sur l'ensemble de la planète. Nous ne devons pas nous arrêter à un optimisme passif, qui consisteraient à penser que nous pouvons, dans les conditions actuelles, suivre la trajectoire la plus faible d'augmentation de la température globale. En effet, si les politiques climatiques, qui existent en 2020 (ou

¹² GIEC, *op. cit.*, p.10

leur absence), sont poursuivies, le réchauffement planétaire atteindrait 3,2°C de moyenne d'ici à 2100¹³.

La solution est claire : pour éviter ce scénario, d'importantes réductions de GES, en particulier du CO₂ et du CH₄, sont nécessaires ! Nous le voyons à travers la figure 5, pour éviter de dépasser un réchauffement global de 1,5°C, baisse des émissions à l'échelle mondiale devrait commencer en 2025, soit demain. Si nous ne prenons pas les décisions efficaces à la réduction d'émissions des GES aujourd'hui, nous ne réussirons pas à les réduire durant les années 2030 et ne pourrons donc pas limiter le réchauffement climatique global à 1,5°C. Pourtant, des réductions rapides et durables des GES permettraient d'améliorer la situation en quelques années seulement !

1.4. Que risquons-nous réellement ?

On entend souvent dire que s'il fait plus chaud, on profitera davantage de l'été et des activités extérieures. Cette vision idéaliste et complètement naïve, ne prend pas en compte les nombreux risques liés au réchauffement global de la planète. Et c'est bien à cause de ces risques considérables que nous devons tout mettre en place pour éviter la catastrophe.

Avec un réchauffement global d'1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle, 3 à 14 % des espèces de l'écosystème terrestres seront probablement confrontées à un risque d'extinction, les récifs coralliens pourraient connaître un déclin de 70 à 90 %, la majeure partie des petits glaciers disparaîtrait rapidement, les régions arctiques, arides et insulaires subiraient des risques disproportionnés par rapport à la moyenne. Avec un réchauffement global de 2°C, la disponibilité et la qualité de la nourriture seraient grandement impactées, la quantité d'eau d'irrigation issue de la fonte des neiges pourrait baisser de 20% et les zones déjà exposées à de fortes chaleurs (villes, zones côtières) subiraient davantage de vagues de chaleurs difficilement supportables. A partir de 3°C supplémentaires, des changements irréversibles auraient lieu, des extinctions massives seraient à l'ordre du jour, les inondations pourraient être multipliées par 2 par rapport à un réchauffement de 1,5°C. Dès 4°C, ce serait l'extinction locale d'environ 50% des espèces marines tropicales, 35% des terres pourraient changer de biome, 10% de la surface de la planète subiraient des variations de débits d'eau extrêmes affectant 2,1 milliards de personnes et 4 milliards de

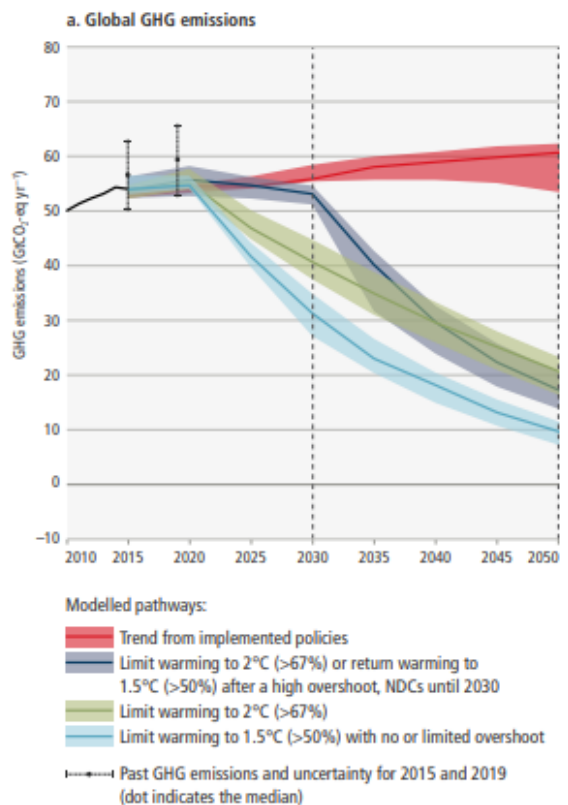


Fig5. Scénarios correspondant à la trajectoire actuelle, au respect des limites avec *overshoot*, au respect de la limite de 2°C et au respect de la limite de 1,5°C. Ce dernier scénario nécessite une baisse des émissions mondiales dès 2025. (GIEC, 2022)

¹³ GIEC, *op. cit.*, p. 33

personnes (la moitié de l'humanité actuelle !) pourraient être confrontées à une pénurie d'eau, la fréquence des incendies augmenteraient d'environ 30%¹⁴.

Ce que nous devons comprendre, c'est que plus nous laissons le réchauffement opérer, plus les risques seront conséquents et plus il sera difficile et complexe de les gérer, de s'adapter. A tout cela, nous pouvons rajouter des risques issus « d'effets secondaires ». En effet, ces risques provoqueraient sans aucun doute des conflits sociaux entre populations ou entre Etats, des migrations massives seraient nécessaires pour la survie de populations entières, des conflits armés pourraient apparaitre pour accaparer des ressources stratégiques... Il n'y plus aucun doute, la crise climatique impactera négativement les conditions d'existence de la majorité de la population mondiale, directement et indirectement.

1.5. Conclusion

La crise climatique est la plus grande crise de notre temps. Il est urgent d'y faire face ! Ces deux courtes phrases, introduites avec toutes les explications de notre précédent développement, sont d'une importance capitale dans la lutte contre le réchauffement global de la Terre et contre la crise climatique. En effet, afin de pouvoir lutter au mieux contre la catastrophe en devenir et réagir correctement au bon moment, nous devons comprendre l'ampleur du problème. Nous devons comprendre que si nous ne faisons rien, des milliards de personnes seront impactées, que si nous ne faisons rien, la survie même de certaines populations et sociétés est menacée, que si nous ne faisons rien, les risques directs et indirects que l'humanité encourra seront sans précédents et d'une violence extrême.

La bonne nouvelle c'est qu'il existe des solutions ! Si nous agissons rapidement et de manière radicale, il est possible de limiter le réchauffement global de la Terre et donc d'éviter grand nombre des risques liés à la crise climatique. Mais agir à la hauteur des enjeux, il faut d'abord comprendre quelle est la nature de la crise climatique : ce n'est pas simplement un problème commun à l'ensemble de l'humanité mais une crise traversée par de profondes inégalités sociale (voir chapitre 2) et qui découle directement de notre système économique, le capitalisme (voir chapitre 3).

2. La crise climatique est une question de justice sociale

On entend souvent que la crise climatique serait un problème commun à l'ensemble de l'humanité, que nous serions tou·tes dans le même bateau et que par conséquent chaque personne devrait faire sa part pour surmonter cette crise. Outre le fait que ce genre de discours se fondent sur une vision de la crise climatique comme conséquence d'une somme d'actions individuelles au lieu d'en comprendre le fondement systémique (voir chapitre 4), il cache totalement le fait que la crise climatique est pétrie d'inégalités, tant au niveau de la responsabilité dans cette crise, des conséquences subies et de la capacité d'adaptation qu'au niveau de l'impact des

¹⁴ Pour toutes les sources du paragraphe : GIEC, *op. cit.*, p. 36-37

politiques climatiques mises en place. Dans ce chapitre, nous montrerons donc pourquoi la crise climatique est une question de justice sociale.

2.1. La responsabilité de la crise climatique

Il existe tout d'abord de profondes inégalités dans la responsabilité de la crise climatique, qui sont principalement de deux ordres : des inégalités Nord - Sud à l'échelle mondiale, puis à l'intérieur des différents Etats, des différences de classe.

En ce qui concerne les inégalités de responsabilité entre le Nord et le Sud globaux, il est important de souligner la responsabilité historique des pays du Nord global - un concept d'ailleurs repris en droit international de l'environnement et dans les différents accords climatiques conclus sous l'égide de la CCNUCC. La Grande-Bretagne, premier Etat à s'être industrialisé, est responsable de près de la moitié des émissions mondiales de CO₂ du 19^e siècle¹⁵. Le 20^e siècle suit la même logique, mais cette fois avec les Etats-Unis et l'URSS comme principaux pollueurs. En conséquence, depuis 1751, « 90 entreprises [du Nord Global] sont ainsi à elles seules responsables de plus de 63% d'émissions mondiales de gaz à effet de serre »¹⁶. Si l'on se concentre sur les Etats, 90% des émissions depuis l'ère préindustrielle proviennent des Etats industrialisés de l'annexe 1 (voir chapitre 4.3) et 92% des pays du « Nord global ».¹⁷

Mais l'inégalité Nord – Sud ne s'arrête pas à cette responsabilité historique. En effet, le Nord global, dans le cadre son système économique capitaliste et impérialiste, étend progressivement son emprise sur Sud global afin de satisfaire son développement économique et sa propre consommation. Dès lors, s'instaure une marginalisation du Sud global à travers trois facteurs interdépendants : « l'exploitation (économique), la dépossession (des terres, des savoirs et des vécus) et l'oppression (raciale, genrée et sexuelle, notamment) »¹⁸. Le système capitaliste se repose donc fondamentalement sur le Sud global, et ses classes travailleuses défavorisées, pour assurer son fonctionnement et son maintien. Et c'est ce système d'exploitation, qui, au bout du compte, permet au Nord global d'externaliser les principaux impacts écologiques hors de ses territoires et faisant payer la dette écologique aux régions du Sud global, « dont les écosystèmes sont les plus mis à contribution pour atténuer les émissions excessives de déchets des régions et populations riches »¹⁹. Ce mécanisme de délocalisation des activités polluantes pratiqué par les pays du Nord Global est doublement pervers. D'une part, il permet à ces pays et en particulier aux classes dominantes aux sein de ceux-ci, d'éviter de devoir subir les nuisances des activités polluantes tout en pouvant continuer de bénéficier des biens produits grâce à ces activités. D'autre part, la délocalisation des activités polluantes permet aux pays du Nord global de passer pour des bons élèves en matière climatique en évitant que celles-ci soient prises en compte dans le calcul de leurs émissions territoriales. Ainsi,

¹⁵ BONNEUIL C., *op. cit.*

¹⁶ BONNEUIL C., *op. cit.*

¹⁷ OXFAM, *Climate equality : a planet for the 99%*, novembre 2023, p.xii

¹⁸ SONDARJEE M. (2020), *Perdre le Sud, Décoloniser la solidarité internationale*, écosociété, p. 15

¹⁹ BONNEUIL C., *op. cit.*

68% de l'impact environnemental de la Suisse est généré à l'étranger²⁰. Sous l'angle purement climatique, la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre générées à l'étranger fait plus que doubler l'impact climatique de la Suisse (voir chapitre 4.4).

Il existe également d'immenses inégalités dans la responsabilité de la crise climatique au sein des différents Etats entre les classes favorisées et le reste de la population. En prenant en compte les émissions dues au mode de vie, les ultra-riches polluent des milliers de fois plus qu'une personne normale. Et si l'on prend en compte leurs investissements, ce sont des millions de fois plus ! Les différences de responsabilité dans la crise climatique selon la classe sociale sont donc immenses. Le chapitre 5 propose une analyse complète de l'impact des ultra-riches sur la crise climatique.

Pour ce qui est l'impact de ces activités polluantes qui génèrent la crise climatique, on retrouve à nouveau d'importantes inégalités. Outre la délocalisation des activités polluantes du Nord vers le Sud global, il existe en particulier d'importantes inégalités raciales et de classe dans l'exposition à la pollution. Ainsi, lorsque le Sud des Etats-Unis commence à s'industrialiser à la fin du 19^e siècle, les industries polluantes s'installent souvent sur les sites d'anciennes plantations là où vit une population majoritairement noire. Une des régions les plus connues pour cela est située en Louisiane et a été surnommée *chemical corridor* ou *cancer alley*, les cancers y étant plus élevés qu'en moyenne en raison de la présence des entreprises polluantes²¹. En 1982, les habitant.es du comté de Warren se mobilisent contre l'installation d'une décharge de déchets toxiques. Le comté est habité à 64% par des Noir.es et le taux monte même à 75% pour la région située à proximité du site choisi, ce qui traduit bien le racisme environnemental. La mobilisation qui s'ensuit (désobéissance civile, marches, sit-ins, etc.), bien que non-couronnée de succès, marque la naissance du mouvement pour la justice environnementale²².

On retrouve la même logique avec les populations autochtones d'Amérique du Nord. Ainsi, dans les années 1830, elles sont déportées dans des réserves situées à proximité de terrains militaires. Avec la montée en puissance militaire des Etats-Unis, il y a un besoin de procéder à des essais d'armement, avec notamment à partir des années 1940, l'arme nucléaire. Les complexes militaro-nucléaires vont donc être installés à proximité des réserves où vivent les populations autochtones, dans une volonté d'épargner cela aux populations blanches²³. Cette exposition à la pollution se poursuit jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, aux Etats-Unis, les communautés non-blanches respirent en moyenne 66% plus d'air pollué par le trafic routier que les communautés blanches en raison de l'emplacement géographique de leurs quartiers proches des sources de pollution, ce qui a des impacts importants sur leur santé. Et ce n'est pas une dynamique qu'on ne trouve qu'Outre-Atlantique : en France, les banlieues où vivent

²⁰ OFEV, Empreintes environnementales de la Suisse : Évolution de 2000 à 2018, <https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/wirtschaft-konsum/externe-studien-berichte/umwelt-fussabdrucke-der-schweiz-entwicklung-zwischen-2000-2018.pdf.download.pdf/umwelt-fussabdrucke-der-schweiz-entwicklung-zwischen-2000-2018.pdf>, 2022

²¹ KEUCHEYAN Ramzig, La nature est un champ de bataille : essai d'écologie politique, p. 59

²² KEUCHEYAN Ramzig, Op.Cit, pp.10-11

²³ KEUCHEYAN Ramzig, Op.Cit, pp.60-61

une majorité de personnes racisées sont aussi davantage exposées à la pollution de l'air et la mortalité suite aux pics de pollution y est plus élevée²⁴.

Sous l'angle de classe, la question de l'exposition des classes populaires aux risques industriels se pose également. Ainsi, en septembre 2001, l'usine AZF explose à Toulouse, tuant des dizaines de personnes et en blessant des milliers. 27'000 logements sont affectés par l'explosion, dont 15'000 HLM. Alors que les bâtiments importants comme le stade de foot sont reconstruits rapidement, les quartiers populaires à proximité de l'usine doivent attendre plusieurs jours avant que les secours n'arrivent et plusieurs mois avant de voir les assurances leur rembourser les dégâts²⁵.

2.2. Les conséquences subies

En ce qui concerne les conséquences de la crise climatique, il existe également d'importantes inégalités sur le plan Nord-Sud, de la classe, du genre et de la « race ».

Une fois de plus, le Sud Global se trouve en première ligne. Cela s'explique tout d'abord par des raisons géographiques. En effet, les régions tropicales et subtropicales sont les plus touchées par le changement climatique. Toutefois cela s'explique également par la structure économique des pays du Sud global. Ainsi, les économies de ces Etats se caractérisent par l'importance de l'agriculture, mais aussi de la pêche dans les régions côtières, soit des activités particulièrement touchées par la crise climatique. En conséquence, le Sud Global a et va avoir à supporter 75-80% des coûts de la crise climatique²⁶. De plus, la crise climatique a pour conséquence une augmentation des événements climatiques extrêmes et des catastrophes naturelles. Ici aussi, le Sud global est touché de plein fouet. Entre 1960 et 2013, environ 99 % de la population mondiale touchée par des catastrophes et 97 % de tous les décès ont eu lieu dans des pays à revenu moyen et faible²⁷. De plus, à l'échelle mondiale, un quart des décès prématurés sont causés par la pollution environnementale²⁸, soit 5x plus qu'en Suisse²⁹. Enfin, la crise climatique vient renforcer à son tour les inégalités Nord-Sud déjà existantes. Ainsi, les inégalités économiques entre Etats sont 25% plus importantes avec la crise climatique qu'elles ne le seraient sans³⁰.

On peut également noter d'importantes inégalités au niveau de la classe sociale. Ainsi, les personnes précaires vivent dans zones plus sujettes au changement climatique et

²⁴ KEUCHEYAN Ramzig, Op.Cit, pp.55-56

²⁵ KEUCHEYAN Ramzig, Op.Cit, pp.54-55

²⁶ Human Rights Council, Climate change and poverty Report of the Special Rapporteur on extreme poverty and human rights, 2019

²⁷ PNUD, Préserver les acquis du développement lors des catastrophes : SOUTIEN DU PNUD AU CADRE D'ACTION DE HYOGO, <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/UNDP-CPR-Support-Hyogo-Framework-FR.pdf>

²⁸ UNEP, GLOBAL Environment Outlook (GEO-6) : Healthy Planet, Healthy People, 2019, pp. 78-79

²⁹ OFEV, Effets de la pollution atmosphérique sur la santé, <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/air/info-specialistes/effets-de-la-pollution-atmospherique/effets-de-la-pollution-atmospherique-sur-la-sante.html>

³⁰ OXFAM, novembre 2023, p.28

dans des habitations moins solides, ce qui augmente la gravité des conséquences de potentielles catastrophes naturelles. En conséquence, lorsqu'elles sont touchées, elles perdent en termes relatifs davantage que les personnes riches. De plus, en raison de leur manque de moyens financiers leur capacité d'adaptation est plus faible. Ainsi, en situation de stress, elles peuvent se voir forcées de vendre leurs biens matériels (terres, matériel agricole, moyens de transport, etc.), compromettant ainsi la durabilité de leurs moyens d'existence à long terme. Enfin, la crise climatique crée un cercle vicieux pour les personnes précarisées. En effet, la crise climatique touche non seulement de manière disproportionnée les personnes précarisées mais contribue à renforcer les inégalités. Ainsi, en 2015, la Banque mondiale estimait que sans une action immédiate, le changement climatique pourrait précipiter plus de 100 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté d'ici 2030³¹, chiffre probablement sous-estimé et qui a depuis certainement augmenté.

En ce qui concerne le genre, on peut tout d'abord reprendre tout ce qui a été dit pour la question de la classe sociale. En effet, les femmes constituent près de 70% des personnes pauvres subsistant avec moins de 1 dollar par jour³². De plus, les femmes sont en charge de 60 à 80% de la production alimentaire dans les pays du « Sud global » - alors qu'elles ne possèdent que 2% des terres³³. La crise climatique, avec la multiplication des événements climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, etc.) touche de plein fouet cette question production alimentaire et donc en première ligne les femmes. S'ajoute à cela que les femmes portent la plus grande partie de la charge du travail « domestique ». Ainsi, dans de nombreuses communautés, ce sont les femmes qui sont en charge d'aller chercher par exemple l'eau et le bois pour le feu. Or, le réchauffement climatique rend ces éléments plus rares, elles doivent par conséquent parcourir des distances plus longues et prennent aussi plus de risques ce faisant. En outre, étant en charge des soins, elles doivent s'occuper des personnes vulnérables touchées par des événements climatiques extrêmes telles que les canicules ou dans leur santé, notamment par la pollution de l'air ou de l'eau. En ce qui concerne le risque de décès lors d'une catastrophe naturelle, il est 14x plus élevé pour les femmes que pour les hommes³⁴. Ainsi, les femmes constituent 90% des victimes de l'Ouragan de 1991 au Bangladesh³⁵ et 70% des victimes du Tsunami de l'océan Indien en 2004³⁶. Au niveau de capacités d'adaptation, les femmes sont à nouveau désavantagées. En effet, les femmes sont globalement exclues des ressources

³¹ Banque mondiale, Un développement soucieux du climat peut empêcher que 100 millions de personnes ne basculent dans la pauvreté d'ici 2030, novembre 2015,

<https://www.banquemonde.org/fr/news/feature/2015/11/08/rapid-climate-informed-development-needed-to-keep-climate-change-from-pushing-more-than-100-million-people-into-poverty-by-2030>

³² 20 Minutes, Près de 70 % des pauvres dans le monde sont des femmes, <https://www.20min.ch/fr/story/pres-de-70-des-pauvres-dans-le-monde-sont-des-femmes-336846384372>, juin 2008

³³ Amis de la Terre international, Éradiquer le patriarcat (y compris) dans la construction de la souveraineté alimentaire, décembre 2021, <https://www.foei.org/wp-content/uploads/2022/03/Amis-de-la-Terre-International-Eradiquer-le-patriarcat-y-compris-dans-la-construction-de-la-souverainete-alimentaire-Francais.pdf> p.3

³⁴ UNDP, Women are hit hardest in disasters, so why are responses too often gender-blind?, 2022, <https://www.undp.org/blog/women-are-hit-hardest-disasters-so-why-are-responses-too-often-gender-blind>

³⁵ Nations Unies, Les femmes sont les principales victimes des catastrophes naturelles, 2009, <https://news.un.org/fr/story/2009/04/155502>

³⁶ UNDP, Op.Cit.

financières. Ainsi, seuls 5% des prêts bancaires sont attribués à des femmes. Cela rend l'adaptation face à des catastrophes climatiques et plus généralement face à la crise climatique plus difficile. Ces difficultés d'adaptations sont aussi dues au fait que deux tiers des analphabètes dans le monde sont des femmes et que trente-neuf millions de filles âgées de onze à quinze ans ne sont pas scolarisées³⁷.

Enfin, en ce qui concerne la « race », on note ici aussi un recoupement avec ce qui a été mentionné pour la classe. Ainsi, les personnes noires représentent 84% des victimes de l'ouragan Katrina³⁸. L'installation des quartiers habités par une majorité de personnes racisées à proximité d'activités polluantes les expose également davantage aux conséquences sur la santé de celle-ci (tant au niveau de leur utilisation ordinaire que d'accidents). Aux Etats-Unis, dans la ville de Topeka (Kansas) 60% des victimes des inondations des premières décennies du 20^e siècle sont noires³⁹. À Flint, dans le Michigan, l'eau a été contaminée au plomb. Il s'agit d'une ville où vivent 57% d'Afro-américain·nes.

2.3. L'impact des politiques climatiques

Enfin, les mesures mises en place pour lutter contre la crise climatique induisent également d'importantes inégalités.

Parmi les instruments classiques de la politique climatique bourgeoise, on compte les taxes qui visent à rendre un comportement polluant plus cher et donc à pousser les consommateur·eurs à opter pour un comportement plus écologique. Tel est notamment le cas des taxes sur les billets d'avion ou des taxes sur l'essence. Or, alors que pour une personne riche une telle mesure est négligeable du point de vue financier et ne la poussera pas à changer de comportement, elle impactera durement le porte-monnaie d'une personne avec peu de moyens, en particulier en l'absence d'alternative (p.ex. une personne habitant à la campagne avec un service de transports publics faible). Le choix de telles politiques participe donc à un renforcement des inégalités et ne mène à aucune remise en question auprès des personnes qui précisément polluent le plus : les ultra-riches. L'exemple le plus symbolique en la matière est certainement l'augmentation de la taxe carbone sur le diesel et l'essence en France, qui a été l'élément déclencheur du mouvement des Gilets Jaunes.

Certaines mesures pour le climat peuvent également renforcer les inégalités de manière indirecte, si des moyens pour assurer la justice sociale ne sont pas mis en place. Tel est le cas des rénovations énergétiques des bâtiments. Ainsi, suite à de telles rénovations pour les logements, les bailleur·euses peuvent augmenter les loyers, ce qui peut rendre la situation des locataires encore plus difficile. Tel est aussi le cas de la fermeture nécessaire de domaines polluants tels que l'industrie des énergies fossiles, qui mènera logiquement à des licenciements et au fait que de

³⁷ International Strategy for Disaster Reduction et alii, Intégration de la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophes : politique et directives pratiques, https://www.unisdr.org/files/9922_publicationintgrationdugenredanslar.pdf, 2009, p.43

³⁸ KEUCHEYAN Ramzig, Op.Cit, p.30

³⁹ KEUCHEYAN Ramzig, Op.Cit., p.68

nombreuses·eux travailleuse·eurs se retrouvent au chômage. Il est donc indispensable d'encadrer cette transformation écologique de l'économie en interdisant par exemple les hausses de loyers en cas de rénovation énergétique ou en proposant des formations continues et des garanties de salaire aux employé·es des secteurs polluants voués à disparaître.

À l'échelle internationale, les mesures prises comportent également une dimension raciste. Historiquement, cela s'est matérialisé dans le colonialisme vert avec notamment la mise en place de parcs naturels en Afrique ou en Asie, pour la réalisation desquels des populations entières ont été chassées de leurs foyers. Ces actions s'inscrivent dans cadre d'une vision fantasmée d'une nature autrefois vierge et florissante que les populations locales, incapable de préserver la nature, auraient détruite.⁴⁰ Aujourd'hui, cette dimension raciste se manifeste avant tout dans l'accaparement vert, soit l'accaparement de terres au service de la politique climatique bourgeoise, dont souffrent tout particulièrement les peuples autochtones. Ainsi, dans l'optique de construire des barrages géants, d'accéder à des ressources de lithiums pour des batteries électriques ou encore pour produire des biocarburants, des populations sont chassées de leurs terres souvent sans consultation préalable, sans possibilité de recours et sans indemnisation⁴¹.

En somme, la crise climatique est une question de justice sociale sur tous les plans : sur le plan de la responsabilité, sur celui des conséquences de la crise climatique et sur celui des mesures mises en place pour la combattre. Il est donc impossible de concevoir une politique climatique digne de ce nom sans prendre en compte la question de la justice sociale. Voilà pourquoi nous avons besoin d'une politique climatique sociale.

3. Le capitalisme est la cause de la crise climatique

Pour combattre efficacement la crise climatique, il faut comprendre d'où elle vient. D'un point de vue scientifique, la crise climatique est causée par les émissions de gaz à effet de serre issues des activités humaines. Or, ces activités humaines s'insèrent dans un système bien particulier, fondé sur la propriété privée des moyens de production, la maximisation des profits à court terme et la croissance illimitée de la production : le capitalisme. C'est ce système et ses caractéristiques qui sont la cause fondamentale de la crise climatique. Dans ce chapitre, nous exposerons pourquoi il en est ainsi.

⁴⁰ KEUCHEYAN Ramzig, Op.Cit, pp.63-64.

Voir aussi Guillaume Blanc, L'invention du colonialisme vert

⁴¹ Conseil des droits de l'homme, Vers une transformation juste : crise climatique et droit au logement, 2023, p.10

3.1. La propriété privée des moyens de production

Le capitalisme se définit par la propriété privée des moyens de production. Historiquement, la première étape vers celle-ci a été l'accumulation primitive, rendue possible notamment par la privatisation de champs communs ainsi que la colonisation. Ainsi, la destruction de l'environnement et des conditions de vie dans les territoires colonisés par les puissances européennes, combinée avec l'exploitation du travail de personnes réduites en esclavage, ont permis une accumulation de capital dans les mains d'une minorité privilégiée, la bourgeoisie, ce qui a ouvert la voie à l'apparition du mode de production capitaliste.

La propriété privée des moyens de production signifie qu'une poignée de bourgeois·es possède l'ensemble des infrastructures nécessaires à la production de biens et de services, et peut donc décider seule de leur utilisation, sans avoir à tenir compte des besoins des 99% et des limites planétaires. Mais cela ne signifie pas que les capitalistes sont libres de faire ce qu'ils veulent : iels sont soumis·es aux contraintes de la concurrence. Pour pouvoir rivaliser avec les autres capitalistes, il leur faut accumuler du capital. C'est pourquoi tout le système est basé sur la maximisation du profit à court terme et la croissance illimitée de la production.

3.2. Maximisation des profits à court terme et croissance illimitée de la production

La maximisation des profits à court terme permet aux bourgeois·es d'accumuler autant de capital que possible. Pour maximiser ces profits, iels exploitent non seulement les travailleuse·eurs, mais aussi l'environnement. Ainsi, cela leur permet de réduire leur coûts de production et donc d'augmenter leur part de profit. Pour ce qui est de la dimension environnementale, cela se manifeste par le choix systématique de méthodes de production, d'intrants ou encore d'une gestion des déchets plus polluants si ceux-ci sont moins chers.

Dans cette optique, le Capital essaie continuellement d'élargir son emprise sur la nature. Cela passe non seulement par l'achat de terres, mais aussi par leur accaparement dans la violence. Les peuples autochtones et les petit·es paysan·nes sont celles et ceux qui en souffrent le plus.

D'un point de vue scientifique, les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine sont la cause de la crise climatique. Ces dernières viennent en grande partie des combustibles fossiles. Or, le recours à ces énergies fossiles permet de minimiser les coûts de production et de transport. Par conséquent, les capitalistes ont intérêt à y recourir au lieu d'opter pour des énergies renouvelables qui leur coûteraient moins cher. Et même si, actuellement, certaines sources d'énergies renouvelables ont des coûts plus faibles, les bourgeois·es ont peu d'intérêts à cesser d'utiliser des infrastructures d'extraction et de production d'énergies fossiles dans lesquels iels ont déjà investi et qu'il s'agit maintenant d'amortir.

De plus, cette maximisation du profit fonctionne sur le court terme, et est donc à l'opposé de la perspective à long terme nécessaire pour respecter les limites

planétaires. En bref : ce qui n'est pas rentable ici et maintenant passe à la trappe, et peu importe les conséquences dévastatrices pour notre planète et surtout pour les populations qui l'habitent.

Une partie des profits va directement dans la poche des bourgeois·es, tandis qu'une autre partie est investie dans les entreprises pour les moderniser et les agrandir pour qu'elles puissent produire davantage et moins cher. On appelle ce processus l'accumulation du capital. Si les capitalistes n'agissaient pas comme ça, ils seraient écrasé·es par la concurrence. Il en résulte un cercle vicieux dans lequel la production croît indéfiniment et les émissions de gaz à effet de serre augmentent indéfiniment aussi. La conséquence directe de l'accumulation du capital est donc une obligation de croissance de la production. La masse toujours plus importante de biens produite doit ensuite être consommée, ce qui est rendu possible par des méthodes telles que la publicité et l'obsolescence programmée. La surconsommation va donc de pair avec la surproduction capitaliste.

3.3. La primauté de la valeur d'échange sur la valeur d'usage

Au sein du capitalisme, la valeur d'échange prime sur la valeur d'usage. La valeur d'échange désigne le prix auquel un bien est échangé sur le marché alors que la valeur d'usage désigne sa valeur « intrinsèque » en termes d'utilité pour la société. Cela signifie donc qu'au sein du capitalisme, tout une série de biens sont produits simplement parce qu'ils peuvent être vendus. Peu importe si ces biens répondent à un besoin préexistant au sein de la population, l'important pour les capitalistes étant de pouvoir maximiser leurs profits. Cela a pour conséquence qu'une immense quantité de biens « inutiles » sont produits, ce qui a pour conséquence une surexploitation des ressources, des émissions de gaz à effet de serre toujours croissantes et des déchets de plus en plus importants.

3.4. Pouvoir politique de la bourgeoisie et obstruction À l'action climatique

La propriété privée des moyens de production va de pair avec une concentration des richesses entre les mains d'une minorité d'ultra-riches. Avec leurs multinationales et leur capital, les ultra-riches disposent d'un immense pouvoir politique leur permettant de défendre leurs intérêts. En effet, outre le financement de lobbies puissants, les ultra-riches peuvent faire planer la menace de délocaliser les activités de leurs entreprises (pertes d'emplois et de recettes fiscales), de déplacer leurs avoirs (perte de recettes fiscales) ou encore faire des prophéties auto-réalisatrices sur les conséquences sur les marchés financiers de telle ou telle mesure. Par ces méthodes de chantage, les ultra-riches ont donc un immense pouvoir politique, que seule l'action coordonnée des États peut contrer. Dans le contexte de l'action climatique, le lobbyisme de la classe capitaliste a historiquement freiné la prise de conscience climatique (voir chapitre 4.1.) et leur chantage a depuis empêché une action climatique conséquente.

En conclusion, le capitalisme et les intérêts de sa classe dominante, la bourgeoisie, sont à la fois la cause de la crise climatique et la raison pour laquelle l'action climatique actuelle est insuffisante. Nous allons maintenant retracer l'histoire de l'action

climatique conforme aux intérêts de la bourgeoisie, la politique climatique bourgeoise et mettre en évidence son échec.

4 . La politique climatique bourgeoise a échoué

La découverte de l'effet de serre remonte à plus d'un siècle. Le réchauffement climatique est mis en évidence par des études dès les années 1960. Le GIEC est créé en 1988 et publie son premier rapport deux ans plus tard. La Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC), fondement de l'action climatique internationale, est adoptée en 1992. En 1995, se tient la première réunion des Etats parties à la Convention, la COP1. Près de 30 ans plus tard, nous en sommes à la COP28 et les émissions mondiales de gaz à effet de serre continuent à augmenter. Le constat est donc clair : la politique climatique bourgeoise a échoué !

Dans cette partie, nous nous pencherons sur l'histoire de la politique climatique bourgeoise suisse et internationale - au fil de l'évolution des connaissances sur la crise climatique – ainsi que sur les caractéristiques de cette politique climatique.

4.1. Une histoire politique de la prise de conscience climatique

Dès le 19^e siècle, les scientifiques réalisent que l'atmosphère peut affecter la température de la planète. Ainsi, en 1827, le physicien Joseph Fourier explique que l'énergie, sous forme de lumière visible en provenance du soleil, peut pénétrer facilement dans l'atmosphère et chauffer la surface de la Terre⁴². C'est la découverte de l'effet de serre. Les recherches dans ce domaine se poursuivent dans les décennies qui suivent et en 1896, le chimiste Svante Arrhenius parvient à calculer l'impact d'une variation du CO₂ contenu dans l'atmosphère sur la température au sol.⁴³ En 1958, le géochimiste Charles David Keeling, qui avait développé un instrument capable de mesurer directement le CO₂ de l'atmosphère avec une précision stable dans le temps, commence à effectuer une série de prélèvements à Hawaï. Après quelques années, il met en évidence une courbe

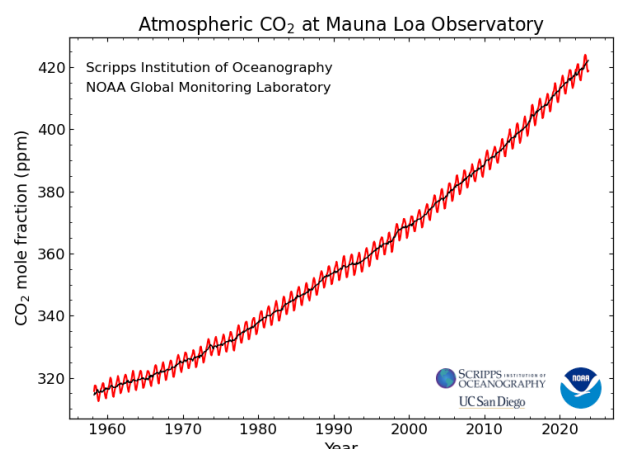


Fig.6. Concentration en CO₂ dans l'atmosphère à l'observatoire de Manua Loa à Hawaï de 1958 à aujourd'hui [en ppm]

⁴² Encyclopédie de l'environnement, De la découverte de l'effet de serre au GIEC, 23.03.2021, https://www.encyclopedie-environnement.org/climat/decouverte-effet-de-serre-au-giec/#_ftn14 [consulté le 29.11.2023]

⁴³ Encyclopédie de l'environnement, Op. Cit.

parfaitement dentelée⁴⁴ et croissante : la fameuse courbe du Mauna Loa, aussi appelée courbe de Keeling, et poursuivie jusqu'à nos jours⁴⁵.

Un an après le début de ces mesures, en 1959, le physicien Edward Teller intervient lors d'une conférence à New York intitulée « L'énergie et l'Homme » regroupant 300 cadres industriels, hauts fonctionnaires et chercheurs et déclare que le CO₂ bloque les radiations infrarouges et que la poursuite des émissions pourrait « faire fondre la calotte glaciaire » et engendrer la submersion de « toutes les villes côtières »⁴⁶ Suite à cette conférence, la principale association professionnelle de gaz et de pétrole demande à des universités de se lancer dans des recherches approfondies et le rapport qui en découle arrive à la conclusion en 1965 que le temps est compté face à la crise climatique. On trouve dans ce rapport à peu près les mêmes conclusions que dans le 1^{er} rapport du GIEC, avec 30 ans d'avance. L'entreprise pétrolière Exxon est particulièrement active dans les recherches sur le climat, des calculs sont effectués dès 1957 et vingt ans plus tard, un scientifique informe la direction d'un accord scientifique général sur les dangers liés au réchauffement climatique, avec une fenêtre temporelle pour l'action de 5 à 10 ans. Exxon se lance alors dans des modélisations extrêmement poussées qui parviennent à estimer de manière exacte quelle sera la concentration de CO₂ dans l'atmosphère en 2019⁴⁷. Toutefois, durant toutes ces années, l'industrie des énergies fossiles se garde bien de publier les résultats de ses recherches.

Les années 1960 et 1970 sont marquées par une prise de conscience environnementale. En 1972, le Club de Rome publie le rapport Meadows sur les limites à la croissance. La même année se tient la première conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm, qui marque la naissance du droit international de l'environnement. La question de la crise climatique en reste toutefois absente. En 1975, le terme « réchauffement global » est utilisé pour la première fois dans un article du géochimiste Wallace Broecker, qui prédit un réchauffement rapide de la planète en raison des émissions de CO₂.⁴⁸ C'est dans les années 1980 que le réchauffement climatique induit par les activités humaines est mis en évidence, dans le sillage du rapport Charney de 1979 qui analyse plusieurs modèles climatiques prévoyant l'impact d'une augmentation du CO₂ dans l'atmosphère sur le climat. Durant l'été 1988, les Etats-Unis sont frappés par l'une des pires sécheresses et vagues de chaleur de leur histoire. La presse est remplie d'images de forêts en feu et des champs desséchés. Le lien est fait avec les alertes des scientifiques quant à un réchauffement climatique. Au Sénat, le physicien James Hansen déclare qu'il y a un lien de cause à effet entre les gaz à effet de serre et le réchauffement climatique, est que la dynamique est déjà à l'œuvre. Les scientifiques demandent une planification immédiate de la réduction de l'utilisation des énergies fossiles. Face à la multiplication des signes avant-coureurs

⁴⁴ Dentelée car la végétation dans l'hémisphère nord, où se situe le Mauna Loa, absorbe du CO₂ de l'atmosphère au cours de sa croissance au printemps et en été, puis en rejette au cours de l'automne et de l'hiver. (voir Encyclopédie de l'environnement, Op. Cit.)

⁴⁵ Encyclopédie de l'environnement, Op. Cit.

⁴⁶ FRANTA Benjamin, in *The Guardian*, "On its 100th birthday in 1959, Edward Teller Warned the Oil Industry about Global Warning", 1er Janvier 2018

⁴⁷ Zetkin Collective, *Fascisme fossile : l'extrême-droite, l'énergie et le climat*, p.42

⁴⁸ Encyclopédie de l'environnement, Op. Cit.

de la crise climatique, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) décident conjointement de créer le GIEC la même année.

Le GIEC publie son premier rapport deux ans plus tard, en 1990. Ce rapport se caractérise par une incertitude quant à la part de réchauffement naturelle et celle due à des activités humaines. Le deuxième rapport publié en 1995 reste prudent mais met déjà en évidence qu'« un faisceau d'éléments suggère une influence perceptible de l'homme sur le climat ». Le diagnostic se renforce clairement avec le 4^e rapport qui conclut que très vraisemblablement, soit avec plus de 9 chances sur 10, l'essentiel du réchauffement observé depuis le milieu du XX^e siècle est lié aux activités humaines. Les 5^e (2014) et 6^e rapports (2022) viendront confirmer cela et proposeront des conclusions et des scénarios climatiques toujours plus précis⁴⁹.

Il est important de noter que dès le début de la prise de conscience climatique à la fin des années 80, l'industrie des énergies fossiles met sur pied une vaste stratégie de négation de la crise climatique. Cette stratégie comporte la création de nombreux think-tanks, embauche de climato-négationnistes professionnels, l'organisation de conférences anti-GIEC et congrès destinés aux décideurs politiques, de nombreuses apparitions médiatiques niant l'existence d'un réchauffement climatique ou de son origine humaine ainsi que des montants immenses investis dans des publicités vantant les bienfaits des énergies fossiles et du CO₂.⁵⁰ Cette stratégie contribue à semer le doute durant plusieurs années sur la réalité de la crise climatique au sein de la population et ralentit les actions pour y faire face. Toutefois, à partir de la fin des années 1990, les preuves accumulées deviennent trop importantes et les climato-négationnistes commencent à être vus comme des obscurantistes. Les multinationales et la classe dominante font alors un virage à 180° et commencent à souligner la nécessité d'agir face à la crise climatique. C'est le début de la politique climatique bourgeoise ou gouvernance climatique capitaliste.

4.2. La politique climatique bourgeoise : caractéristiques

La politique climatique bourgeoise repose sur trois grands piliers : la responsabilité individuelle, le solutionnisme technologique et les mécanismes marchands.

La crise climatique est tout d'abord présentée comme un problème individuel, qui prend sa source dans la sphère de la consommation. Ainsi, c'est parce que la population prend trop l'avion et la voiture, achète trop d'habits ou encore consomme trop de viande que la planète se réchauffe. Par conséquent, pour faire face à la crise climatique, il est nécessaire que la population change ses habitudes de consommation. Dans cette optique, la politique climatique bourgeoise mise notamment sur des taxes incitatives qui, en rendant des comportements nuisibles pour le climat plus coûteux, visent à pousser la population à adopter des comportements vertueux en matière d'impact climatique. Ce cadrage efface totalement l'origine systémique de la crise climatique (voir chapitre 3). De plus, lorsque le produit des taxes incitatives n'est pas intégralement redistribué ou que les mesures mises en place entraînent des coûts

⁴⁹ Encyclopédie de l'environnement, Op. Cit.

⁵⁰ Zetkin Collective, Op.Cit., pp. 35-43

supplémentaires pour la population, c'est également une politique injuste sur le plan social (voir chapitre 2). L'exemple-type en la matière est la mesure qui a déclenché le mouvement des gilets jaunes : une augmentation de la taxe carbone de 6,5 centimes par litre sur le diesel et 2,9 centimes par litre sur l'essence. Cette mesure aurait impacté le porte-monnaie des classes populaires, en particulier les gens vivant en périphérie et ne pouvant utiliser les transports publics faute d'offre, alors que pour les plus riches, qui pourtant portent une grande responsabilité dans la crise climatique (chapitre 5) une telle augmentation est négligeable et n'aura strictement aucun impact sur leur manière de se déplacer.

De plus, la politique climatique bourgeoise se caractérise par son solutionnisme technologique. Ainsi, des innovations technologiques futures seraient à même de nous permettre de faire face à la crise climatique, sans remettre en question les fonctionnements de notre système économique. L'innovation qui incarne le mieux cette approche est certainement l'usine de captation de carbone, qui vise à capter les CO₂ dans l'air pour l'enfouir profondément dans le sol (Direct Air Carbon Capture and Storage, DACCS). Or, il s'agit là d'un dispositif extrêmement coûteux et peu efficace. Ainsi, l'usine Orca située en Islande – la plus grande usine de captage de CO₂ au monde, dont la construction a coûté 10 à 15 millions de dollars⁵¹ - est capable d'enfouir 4000 tonnes de CO₂ par an, soit l'équivalent des émissions annuelles de moins de 900 voitures⁵². En ce qui concerne les coûts d'utilisation, le captage de chaque tonne de CO₂ coûte entre 100 et 300 dollars⁵³, ce qui implique des coûts importants à grande échelle. D'autres innovations sont mêmes dangereuses : tel est le cas de la géo-ingénierie solaire qui vise à injecter du dioxyde de soufre dans l'atmosphère afin de faire barrage au rayonnement solaire et qui pourrait avoir un impact désastreux sur la couche d'ozone et les précipitations⁵⁴. Cela ne signifie pas que la technologie est inutile face à la crise climatique, au contraire elle est nécessaire. Nous avons besoin d'un développement massif des énergies renouvelables, et donc également des technologies de production ainsi que de stockage de celles-ci, pour faire face à la crise climatique. Les technologies à émissions négatives seront également nécessaires pour atteindre la neutralité carbone⁵⁵. Toutefois, penser que la technologie viendra nous sauver n'est qu'une illusion et contribue à masquer la nécessité de réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre et donc de transformer l'ensemble de notre économie.

Enfin, la politique climatique actuelle s'appuie sur des mécanismes marchands tels que les droits d'émission échangeables. Le système d'échange des quotas d'émission

⁵¹ SIGURDARDOTTIR Ragnhildur et RATHI Akshat, World's Largest Carbon-Sucking Plant Starts Making Tiny Dent in Emissions, <https://www.bloomberg.com/news/features/2021-09-08/inside-the-world-s-largest-direct-carbon-capture-plant?leadSource=uverify%20wall>

⁵² CHAREL Marie, En Islande, plongée dans la plus grande usine au monde de captage de CO₂, <https://www.letemps.ch/economie/islande-plongee-plus-grande-usine-monde-captage-co2>

⁵³ IPCC AR6 WRIII, CDR Factsheet, https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/downloads/outreach/IPCC_AR6_WGIII_Factsheet_CDR.pdf

⁵⁴ Futura Sciences, L'injection de soufre dans l'atmosphère va-t-elle nous sauver du réchauffement climatique ?, <https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/rechauffement-climatique-injection-soufre-atmosphere-va-t-elle-nous-sauver-rechauffement-climatique-84706/>

⁵⁵ IPCC, CLIMATE CHANGE 2023 Synthesis Report : Summary for Policymakers, https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf, p.19

fonctionne de la manière suivante⁵⁶ : des droits d'émissions sont attribués gratuitement aux entreprises participantes et d'autres mis aux enchères, les entreprises doivent ensuite émettre au maximum autant de gaz à effet de serre qu'elles ont de droits d'émission. Si les entreprises souhaitent émettre davantage, elles peuvent acheter des droits auprès d'entreprises qui n'en ont pas besoin. Chaque année, le volume de droits d'émission diminue poussant ainsi les entreprises à réduire peu à peu leurs émissions. En pratique, les choses se sont passées de manière bien différente. Durant les premières années de la mise en application du SEQE au sein de l'Union européenne (2005-2007), une quantité trop importante de droits d'émissions ont été distribués gratuitement aux grandes entreprises, ce qui a contribué à retarder la sortie des énergies fossiles et a permis aux entreprises qui polluaient un peu moins de faire de juteux profits. Ainsi, en 2005, le secteur sidérurgique européen a effectué des bénéfices de 480 millions d'euros grâce à la vente des droits d'émission.⁵⁷ Le système européen a été peu à peu revu intégrant progressivement de nouveaux Etats (Islande, Liechtenstein et Norvège), un nouveau gaz à effet de serre (le protoxyde d'azote ; seul le CO₂ était pris en compte durant la 1^{ère} phase), un nouveau secteur (aviation) et une réduction des quotas gratuits distribués. Le marché du carbone européen couvre aujourd'hui 36% des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE⁵⁸. En mars 2023, un quota – correspondant à une tonne de CO₂ – coûtait près de 90 euros dans le système de l'UE contre moins de 40 euros en 2021⁵⁹. ? À noter qu'il existe également d'autres marchés carbone dans le monde : en Chine, dans certains Etats américains, au Canada, en Uruguay ou encore Corée du Sud⁶⁰.

Malgré ces évolutions et améliorations, le système du marché carbone pose encore beaucoup de problèmes. L'un des problèmes principaux réside dans la possibilité d'obtenir des quotas d'émissions en finançant des mesures de développement propre (MDP) dans des pays du « Sud global ». En théorie, le protocole de Kyoto (voir chapitre 2.3.) qui a donné naissance à ces MDP, prévoit que les réductions d'émissions permises par ces mesures ne donnent pas droit à un quota d'émission si celles-ci auraient de toute façon eu lieu. Toutefois, ce principe n'est pas vraiment respecté dans les faits. Ainsi la multinationale ArcelorMittal a réalisé un investissement permettant de produire du courant en brûlant du gaz de haut fourneau dans son usine à Tubarao (Brésil) – mesure qui aurait de toute façon été mise en place tôt ou tard – ce qui a permis à la multinationale d'engranger 430'000 quotas d'émissions. Toujours au Brésil, cette même multinationale a même réussi à obtenir des millions de quotas entre 2008 et 2015, cette fois pour le remplacement de la coke par du charbon de bois⁶¹. En somme, peu importe les nouvelles améliorations du marché carbone ces

⁵⁶ OFEV, Système d'échange de quotas d'émission (SEQE), <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/mesures-reduction/seqe.html>

⁵⁷ TANURO Daniel, L'impossible capitalisme vert, pp.111-112

⁵⁸ Toute l'Europe, Environnement : comment fonctionne le marché du carbone européen ?, avril 2023, <https://www.touteurope.eu/environnement/environnement-comment-fonctionne-le-marche-du-carbone-europeen/>

⁵⁹ Toute l'Europe, Op.Cit.

⁶⁰ Toute l'Europe, Op.Cit.

⁶¹ TANURO Daniel, Op.Cit., p.115

prochaines années, son fonctionnement restera à jamais celui de tout marché capitaliste : le profit à court terme passe avant tout.

4.3. La politique climatique bourgeoise internationale

La politique climatique bourgeoise internationale naît en 1992 avec la conclusion de la Convention cadre des Nations Unies (CCNUCC) sur le changement climatique. Comme son nom l'indique, il s'agit d'une convention-cadre, elle ne prévoit pas de droits et d'obligations ni de procédures à mettre en œuvre. La CCNUCC fonctionne selon le système suivant : les Etats parties sont divisés en deux catégories, les Etats de l'annexe 1, soit les Etats industrialisés, et les Etats qui ne figurent pas dans l'annexe 1. Seuls les Etats de l'annexe 1 doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin de combattre le réchauffement climatique, les autres Etats ont simplement l'obligation d'annoncer leurs émissions de gaz à effet de serre. Par conséquent, des Etats tels que la Chine, l'Inde ou encore le Brésil n'ont aucune obligation de réduction des GES dans le régime initial de la CCNUCC. Cela s'explique par le principe de responsabilité commune et différenciée, qui vise à reconnaître la responsabilité historique des Etats qui se sont industrialisés en premier dans le réchauffement climatique. À noter qu'il existe également une différenciation supplémentaire au sein de l'annexe 1 entre les pays de l'OCDE et les économies en transitions, soit les Etats de l'ex-URSS. Ainsi, les économies en transition n'ont pas d'obligation de financement de la lutte contre la crise climatique et peuvent choisir leur année de référence pour leur objectifs de réduction, alors que les Etats de l'OCDE se voient imposer 1990 comme année de référence. La CCNUCC entre en vigueur en 1994. Un an plus tard, se tient la première réunion des Etats parties à Berlin, la COP1. Les parties s'accordent sur la nécessité d'adopter un instrument légal qui permettrait de mettre en œuvre l'engagement des Etats contre la crise climatique. Le processus aboutit à la conclusion du Protocole de Kyoto deux ans plus tard lors de la COP3. Toutefois, ce n'est qu'en 2005 que le Protocole de Kyoto entre en vigueur. Cela s'explique par le refus des Etats-Unis de ratifier le protocole sous la présidence de Bush fils. En effet, l'une des conditions pour l'entrée en vigueur était la ratification d'Etats historiquement responsables de la crise climatique (parties de l'annexe 1), dont les émissions cumulées correspondaient à 55% des émissions mondiales de CO₂, ce qui n'a finalement été possible qu'avec la ratification de la Russie.

Lors de l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto en 2005 lors de la COP11, les Etats parties de l'annexe 1 ont décidé de s'engager pour une première période de cinq ans entre 2008 et 2012. 14 ans se sont donc écoulés entre l'entrée en vigueur de la CCNUCC – c'est-à-dire la décision des Etats d'agir de manière coordonnée contre la crise climatique - et sa mise en œuvre effective via le protocole de Kyoto. Ces 14 ans d'inaction climatique internationale symbolisent bien l'échec de la politique climatique bourgeoise. À cela s'ajoute que l'objectif de réduction pour cette première période était de 5,2% en moyenne par rapport au niveau des émissions de 1990. Si les réductions effectives de gaz à effet de serre des Etats industrialisés (annexe 1) parties au traité ont été nettement plus importante que cet objectif (24%), cela s'explique en partie par l'effondrement des économies du bloc de l'Est (avec une baisse des émissions de 40,6% entre 1990 et 2012 à la clé) et surtout cela est compensé par l'augmentation des émissions des Etats-Unis (qui n'ont jamais ratifié le protocole ; +4,3%) et du

Canada (qui s'est retiré du protocole en 2011, +18,2% !)⁶². Et il faut bien sûr ajouter à cela que les Etats hors annexe 1 ont vu leurs émissions augmenter au fil de leur industrialisation. Résultat des courses : entre 1990 et 2012, les émissions mondiales de GES ont été passées de 37,8 milliards de tonnes à 52,4 milliards de tonnes⁶³, soit une augmentation de près de 39% ! Aux années d'inaction s'ajoute donc la faiblesse de l'action de la politique climatique bourgeoise lorsque celle-ci a enfin été entreprise.

Au niveau du mécanisme du protocole de Kyoto, celui-ci comprend deux annexes. L'annexe A liste l'ensemble des gaz à effet de serre et des secteurs économiques visés par le protocole. L'annexe B comprend une liste avec les Etats de l'annexe 1 de la CCNUCC et le crédits d'émissions qui leur sont alloués. Plus les Etats ont une responsabilité historique importante (selon leur période d'industrialisation) moins ils ont de crédits.

En 2007, lors de la COP13, le plan d'action de Bali est adopté. Pour la première fois, un document d'une COP fait une référence explicite à un rapport du GIEC (le 4^e rapport du GIEC étant publié la même année) et appelle l'ensemble des Etats à réduire fortement leurs émissions pour faire face à la crise climatique. L'idée de ce plan d'action était de trouver un accord pour la période post-2012. Or, malgré de grands espoirs, aucun accord n'est trouvé lors de la COP15 à Copenhague deux ans plus tard. Par conséquent, les parties décident en 2012 de prolonger le protocole de Kyoto pour la période 2013-2020. Or, pour que cette deuxième période d'engagement entre en force, l'adhésion de $\frac{3}{4}$ des Etats parties au protocole de Kyoto était nécessaire, condition remplie en...2020.

En 2015, lors de la COP21, un nouvel accord sur le climat est conclu : l'Accord de Paris. Cet accord met fin à la distinction entre Etats de l'annexe 1 et Etats hors annexe 1. De plus, il rompt avec la logique contraignante et top-down du protocole de Kyoto qui prévoyait des obligations internationales de réductions d'émissions à mettre en œuvre au niveau domestique. Ainsi, en vertu de l'Accord de Paris, les Etats n'ont qu'une seule obligation : mettre en place un plan de réduction des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique. C'est ce qu'on appelle une contribution déterminée au niveau national (NDC en anglais). Mises ensemble ces contributions déterminées au niveau national doivent permettre d'atteindre l'objectif fixé par l'Accord de Paris d'une limitation du réchauffement climatique à 2°C et si possible à 1,5°C. Ces contributions doivent être revues tous les cinq ans. Or, même si tous les Etats se tenaient actuellement à leur contribution annoncée, le réchauffement serait d'environ 2,5°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle⁶⁴. Au vu des contributions annoncées, la probabilité de ne pas respecter l'objectif de 1,5°C est de 99,5% !⁶⁵ À ce manque d'ambition frappant s'ajoute le fait que l'Accord de Paris ne prévoit aucune sanction en cas de non-respect des NDCs, ce qui n'augure rien de bon en matière de respect des engagements pris.

⁶² Radio Canada, Les 10 ans du protocole de Kyoto, quel bilan ?, 14 février 2015, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/706861/dix-ans-protocole-kyoto-changements-climatiques-bilan-echec>

⁶³ Our World in Data, Greenhouse gas emissions, <https://ourworldindata.org/greenhouse-gas-emissions>

⁶⁴ Climate Action Tracker, The CAT Thermometer, <https://climateactiontracker.org/global/cat-thermometer/>

⁶⁵ Idem

En somme, l'histoire de la politique climatique internationale est marquée par des décennies d'inaction et lorsqu'action il y a, elle est largement insuffisante. La politique climatique bourgeoise internationale ne nous sauvera pas, nous avons urgemment besoin d'une autre politique climatique !

4.4. La politique climatique bourgeoise suisse

Dans le sillage de la CNUCC qu'elle ratifie en 1993, la Suisse se dote en 1999 d'une loi sur le CO₂. Cette loi fixe une réduction de 10% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2010⁶⁶. Avec le protocole de Kyoto, l'objectif devient une réduction des émissions de 8% entre 2008 et 2012 par rapport à 1990⁶⁷.

La loi subit une révision totale qui est adoptée en 2011 et entre en vigueur en 2013. Cette nouvelle loi CO₂ fixe l'objectif d'une limitation du réchauffement climatique à 2°C et vise à réduire les émissions de GES de 20% d'ici à 2020 par rapport à 1990⁶⁸. En 2017, la Suisse ratifie l'Accord de Paris. Afin de se conformer aux engagements pris, le Conseil fédéral propose une révision totale de la loi CO₂ la même année. Toutefois, le projet est tellement affaibli par le Conseil national qu'une majorité de la chambre basse le rejette en décembre 2018. Cet affaiblissement massif jusqu'à rendre la loi inutile montre bien à quel point la majorité bourgeoise au Parlement se moque de l'urgence climatique décrite par les rapports du GIEC et des engagements internationaux pris par la Suisse.

L'année 2019 marque un tournant : des grèves pour le climat sont organisées dans le monde entier. En Suisse, des dizaines de milliers de personnes descendent à plusieurs reprises dans la rue pour demander une action climatique urgente. Dans ce contexte, le Conseil des Etats reprend le projet du Conseil fédéral en automne 2019 et la nouvelle loi CO₂ est adoptée un an plus tard. Cette nouvelle loi fixe l'objectif d'une limitation du réchauffement climatique à 1,5°C et vise à réduire les émissions de CO₂ de 50% d'ici 2030 par rapport à 2013. De plus, trois quarts des réductions d'émissions doivent être réalisées en Suisse. La nouvelle loi est attaquée par un double référendum. D'une part, l'UDC lance un référendum afin de défendre les intérêts du capital fossile et de déployer sa rhétorique climato-négationniste. D'autre part, des groupes régionaux de la Grève du Climat ainsi que des partis de gauche radicale lancent également un référendum dénonçant une loi socialement injuste et épargnant les grands pollueurs. En effet, la loi CO₂ de 2020 ne prévoit qu'un renversement de 2/3 du produit de la taxe CO₂ à la population et ne prévoit aucune obligation pour la place financière suisse, si ce n'est de mesurer les risques financiers climatiques. La loi est finalement rejetée la 51,6% des votant-es. L'argument déterminant en faveur du rejet

⁶⁶ Loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO₂ (Loi sur le CO₂), entrée en vigueur 01.05.2000, <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2000/148/fr>

⁶⁷ Examen de l'objectif 2010 (pour la période de 2008 à 2012), <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/reduction-emissions/realisation-objectifs/objectif-2010.html>

⁶⁸ Loi fédérale du 23 décembre 2011 sur la réduction des émissions de CO₂ (Loi sur le CO₂), entrée en vigueur 01.01.2013, <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2012/855/fr>

de la loi a certainement été la crainte de la population de devoir payer davantage⁶⁹. S'il y a donc une leçon à retenir de cette votation, c'est la nécessité d'une politique climatique socialement juste.

Suite à ce refus, la loi CO₂ de 2011 est prolongée jusqu'à la fin de l'année 2024, avec pour objectif supplémentaire une réduction annuelle de 1,5% jusqu'en 2024 par rapport à 1990⁷⁰. De son côté, le Conseil fédéral a préparé une révision totale de la loi CO₂ pour la période 2025-2030⁷¹. Or, celle-ci est encore moins ambitieuse et moins juste sur le plan social que la version précédente rejetée dans les urnes. Ainsi, dans la version du Conseil fédéral, la nouvelle loi prévoit une redistribution de seulement 51% des recettes de la taxe CO₂ à la population, contre 66% dans la version précédente. De plus, la loi prévoit que jusqu'à 40% des réductions d'émissions peuvent être réalisées à l'étranger, contre 25% dans la version actuelle. Cette révision totale est actuellement discutée par les chambres fédérales mais une chose est d'ores et déjà claire : la Suisse continuera à poursuivre une politique climatique qui n'est ni à la hauteur des enjeux ni ne prend en compte la question de la justice sociale.

Parallèlement aux tentatives de révision de la loi CO₂, l'initiative pour les glaciers est lancée en mai 2019 et déposée six mois plus tard⁷². L'initiative a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et ainsi de respecter l'Accord de Paris. L'initiative pour les glaciers est retirée au profit d'un contre-projet indirect : la loi sur le climat et l'innovation (LCl). Cette loi est attaquée par un référendum de l'UDC et est acceptée dans les urnes en juin 2023 par 59% des votant·es⁷³. Toutefois, outre le fait qu'elle prévoit des moyens pour le remplacement des chauffages à combustibles fossiles, la LCl est avant tout une loi-cadre qui ancre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 ainsi que des objectifs intermédiaires. Ainsi, c'est encore une fois la loi CO₂ (ou d'autres lois) qui doivent prévoir des mesures afin d'atteindre ces objectifs. De plus, l'objectif fixé de neutralité carbone d'ici 2050 est largement insuffisant, s'il on tient compte de la question de la justice climatique. Ainsi, pour espérer pouvoir atteindre la neutralité carbone à l'échelle mondiale en 2050, il est nécessaire que les pays industrialisés et disposant de moyens financiers importants atteignent la neutralité carbone en 2030. Ce qu'il convient néanmoins de retenir de cette loi, c'est qu'elle a été plébiscitée par la population en votation. Cela doit être compris comme un signal clair en faveur d'une politique climatique ambitieuse !

Cependant, la politique climatique menée jusqu'à ce jour par la Suisse est tout sauf ambitieuse. La Confédération prétend avoir atteint, et même fait légèrement mieux, que ses objectifs pour la période 2008-2012 en atteignant des émissions de 48,2 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par année, l'objectif étant de 48,6 millions de

⁶⁹ GFS.BERN, Analyse Vox Juin 2021, https://vox.gfsbern.ch/wp-content/uploads/2021/08/vox_schlussbericht_def_fr.pdf, p.53

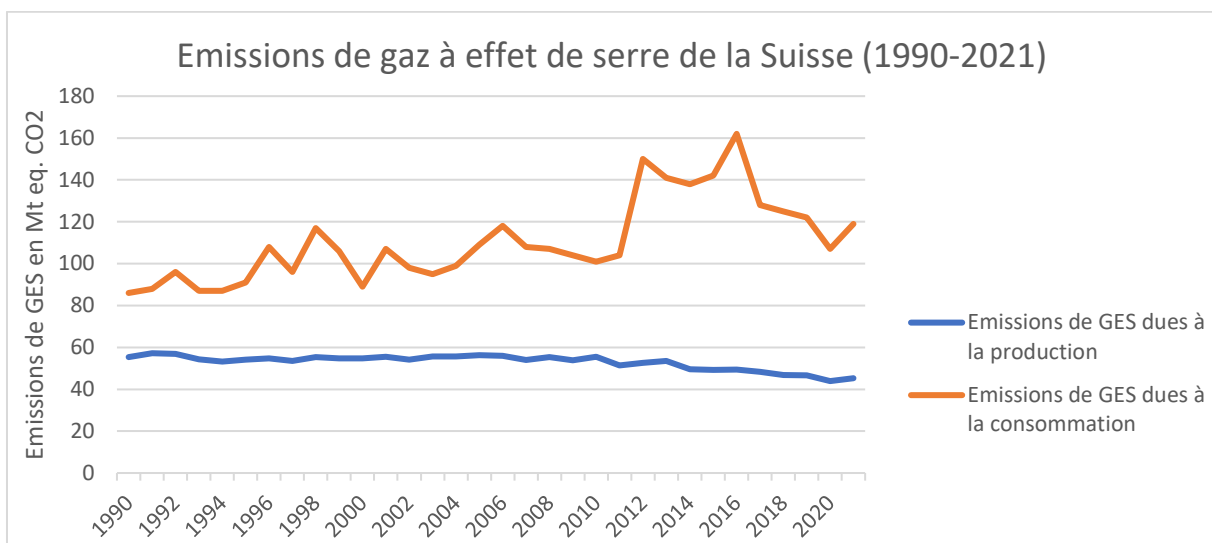
⁷⁰ Loi fédérale du 23 décembre 2011 sur la réduction des émissions de CO₂ (Loi sur le CO₂), état 01.01.2022, <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2012/855/fr>

⁷¹ Message relatif à la révision de la loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2024, 16 septembre 2022, <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2022/2651/fr>

⁷² Initiative pour les glaciers, L'initiative, <https://gletscher-initiative.ch/fr>

⁷³ Votation no 663 Résultats dans les cantons, <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/20230618/can663.html>

tonnes⁷⁴. Pour ses objectifs à l'horizon 2020, la Confédération dit les avoir « manqué de peu » en atteignant 43,1 millions de tonnes contre un objectif de 43 millions de tonnes⁷⁵. Or, la réalité est bien différente. Tout d'abord, il convient de noter que l'objectif 2008-2012 a été atteint grâce à la prise en compte d'une réduction d'émissions de 3,1 millions de tonnes à l'étranger⁷⁶ et que le mérite de l'objectif quasi-atteint de 2020 revient principalement au Covid, étant donné que les émissions de GES sont remontées à 45,25 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2021⁷⁷. Mais surtout, seules les émissions domestiques sont prises en compte. Or, les entreprises et la population suisse bénéficient de toute une série de matières premières extraites et de biens produits à l'étranger. Si l'on prend en compte les émissions engendrées par ces biens « consommés » en Suisse, les émissions de gaz à effet de serre les émissions de GES de la Suisse ont augmenté entre 1990 et 2020. Ainsi, elles sont passées de 86 millions de tonnes en 1990 à 119 millions de tonnes en 2020, soit une augmentation de 38%⁷⁸ !



[Fig.7] Evolution des émissions de gaz à effet de serre dues à la production et à la consommation entre 1990 et 2021, en millions de tonnes équivalent CO₂
Source : OFEV et Global Carbon Atlas

La Suisse n'est donc pas l'élève modèle qu'elle prétend être mais « exporte » simplement ses émissions de gaz à effet de serre à l'étranger. Et elle ne se contente pas simplement de déplacer le problème mais elle contribue à l'exacerber puisque ses émissions dues à la consommation ne cessent d'augmenter.

⁷⁴ Examen de l'objectif 2010 (pour la période de 2008 à 2012), <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/reduction-emissions/realisation-objectifs/objectif-2010.html>

⁷⁵

⁷⁶ Examen de l'objectif 2010 (pour la période de 2008 à 2012), Op.Cit

⁷⁷ OFEV, Indicateurs de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Suisse 1990-2021, version actualisée en avril 2023, https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/klima/fachinfo-daten/kenngroessen_thg_emissionen_schweiz.pdf.download.pdf/Kenngr%C3%B6ssen_2023_FR.pdf

⁷⁸ Global Carbon Atlas, <https://globalcarbonatlas.org/emissions/carbon-emissions/>

Et cela ne s'arrête pas là, s'il on prend en compte en plus de cela l'impact climatique des multinationales basées en Suisse et de sa place financière. Ainsi, en prenant en compte les émissions dues aux activités des multinationales dont le siège est en Suisse les émissions domestiques de la Suisse seraient multipliées 7 à 10 fois⁷⁹. Si l'on prend en compte les émissions engendrés par les flux financiers qui passent par la Suisse, il faut encore ajouter au chiffre précédent des émissions correspondant à 14 à 18 fois le volume des émissions domestiques⁸⁰. En tout, l'impact carbone de l'économie suisse est de l'ordre de 2% des émissions mondiales. On est donc bien loin des moins de 0,1% des émissions mondiales émises sur le territoire suisse⁸¹.

Face à une politique climatique qui se moque de l'urgence climatique, socialement injuste et qui se repose sur les pays producteurs en « délocalisant » ses émissions, nous avons besoin maintenant d'une politique climatique fondamentalement différente : une politique climatique ambitieuse, socialement juste et capable d'opérer la transformation écologique de notre système économique dont nous avons besoin.

5. Pour une politique climatique sociale : l'initiative pour l'avenir

C'est pour proposer enfin une alternative à une politique climatique bourgeoise vouée à l'échec et afin que la Suisse mette enfin en place une politique climatique sociale et à la hauteur des enjeux que nous avons lancé l'initiative pour l'avenir le 17 août 2022.

La crise climatique est une question de justice sociale (voir chapitre 2). Il est donc indispensable que la politique climatique soit socialement juste. Afin d'être socialement juste, la politique climatique tout d'abord l'être dans son mode de financement. C'est pourquoi nous demandons que les ultra-riches, soit les personnes qui profitent le plus du système à l'origine de la crise climatique – le capitalisme – mais aussi qui continuent d'alimenter cette crise par leurs investissements et qui polluent énormément par leur mode de vie, paient pour la crise climatique (voir chapitre 5), paient pour la politique climatique – et non la majorité de la population.

De plus, les mesures financées grâce à l'initiative doivent être également socialement justes et aller dans le sens d'une transformation écologique de l'ensemble de l'économie. En effet, la crise climatique est un problème systémique et découle du capitalisme (voir chapitre 3). Le caractère socialement juste des mesures signifie que les mesures mises en place n'impactent pas négativement la majorité de la population, par exemple par des coûts supplémentaires ou des pertes de revenus. Ainsi, l'objectif est de permettre à l'ensemble de la population de travailler, de se

⁷⁹ MC KINSEY & COMPANY, Klimastandort Schweiz: Schweizer Unternehmen als globale Treiber für Netto-Null, https://www.mckinsey.com/ch/~/_media/mckinsey/locations/europe%20and%20middle%20east/switzerland/our%20insights/klimastandort%20schweiz/klimastandort-schweiz.pdf, juillet 2022, p.3

⁸⁰ Idem

⁸¹ Idem, pp. 7-8

loger et de vivre de façon écologique, dans une société égalitaire et solidaire (voir chapitre 6).

5.1. Le texte d'initiative

Initiative populaire fédérale « pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) »

La Constitution¹ est modifiée comme suit :

Art. 129a² – Impôt pour l'avenir

¹ La Confédération perçoit un impôt sur les successions et les donations des personnes physiques en vue de construire et préserver un avenir digne d'être vécu.

² La Confédération et les cantons utilisent le produit brut de l'impôt pour lutter contre la crise climatique de manière socialement juste et pour permettre la transformation de l'ensemble de l'économie nécessaire à cet objectif.

³ L'impôt est fixé et levé par les cantons. Son produit brut revient pour deux tiers à la Confédération et pour un tiers aux cantons. La compétence qu'ont les cantons de percevoir un impôt sur les successions et les donations n'est pas affectée.

⁴ Le taux d'imposition est de 50 %. Une franchise unique de 50 millions est exonérée sur la somme de la succession et de toutes les donations. L'imposition commence dès que la franchise est dépassée. ⁵ Le Conseil fédéral adapte périodiquement la franchise au renchérissement.

Art. 197, ch. 153³

15. Dispositions transitoires ad art. 129a (Impôt pour l'avenir)

¹ La Confédération et les cantons édictent des dispositions d'exécution sur:

a. la prévention de l'évitement fiscal, en particulier en ce qui concerne les départs de Suisse, l'obligation d'enregistrer les donations et l'exhaustivité de l'imposition;

b. l'utilisation du produit brut de l'impôt pour soutenir la transformation écologique et socialement juste de l'ensemble de l'économie, en particulier dans les domaines du travail, du logement et des services publics.

² D'ici l'entrée en vigueur des dispositions d'exécution législatives, le Conseil fédéral édicte des dispositions d'exécution par voie d'ordonnance dans les trois ans qui suivent l'acceptation de l'art. 129a par le peuple et les cantons. Les dispositions d'exécution s'appliquent rétroactivement aux successions et donations survenues après l'acceptation de l'art. 129a.

¹ RS 101

² Le numéro définitif du présent article sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin ; celle-ci le déterminera en fonction des autres dispositions en vigueur de la Constitution.

³ Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin

5.2. Explication alinéa par alinéa

129a al.1 : L'impôt a pour but de construire et préserver un avenir digne d'être vécu. Pour ce faire, l'initiative prélève un impôt sur les successions et les donations. L'impôt sur les successions est prélevé au départ. La succession comprend l'ensemble de la fortune d'une personne physique. Cette fortune est d'abord imposée, avant que les héritières et héritiers désigné·es ne reçoivent leur part.

129a al.2 : Les recettes de l'impôt sont liées à un but précis : la lutte contre la crise climatique. Tout l'argent doit être employé à des projets orientés vers ce but. Pour que ces projets soient mis en œuvre de façons durables et ciblées, ils doivent prévoir les changements nécessaires dans l'organisation de l'économie dans son ensemble.

129a al.3 : Cet alinéa règle la relation entre les cantons et la Confédération. Aujourd'hui, les cantons sont déjà responsables du déroulement de l'ensemble du processus fiscal. L'initiative suit ce principe qui a fait ses preuves. Afin que les cantons soient rémunérés pour leur travail et puissent apporter leur contribution à la lutte contre la crise climatique, ils reçoivent un tiers de l'ensemble des recettes. Le reste revient à la Confédération. L'initiative prévoit un nouvel impôt au niveau national, qui concerne un petit nombre d'ultra-riches. Mais cet impôt ne doit pas restreindre la souveraineté fiscale des cantons pour leurs propres impôts sur les successions et les donations. La dernière phrase le prévoit expressément.

129a al.4 : Le taux d'imposition et le montant exonéré sont clairement définis : 50% à partir de 50 millions. Cela veut dire qu'à partir du moment où une personne a donné ou légué 50 millions, la part de la succession et de l'addition des donations dépassant ce montant est imposée à 50%.

129a al.5 : La valeur réelle de 50 millions évolue en permanence. Pour que seules les très grandes fortunes soient imposées, la Confédération adapte le montant exonéré à ces changements.

197 ch.15 al.1 let.a : La loi élaborée doit impérativement tenir compte de certaines questions particulièrement importantes. Cela permettra de garantir la mise en œuvre effective de l'initiative. Il y a d'une part la question de l'évasion fiscale légale. Premièrement, les règles fiscales, si une personne déplace son domicile fiscal à l'étranger temporairement ou à long terme, doivent être déterminées. Deuxièmement, les personnes concernées devraient être soumises à l'obligation d'enregistrer les donations. Cela inclut par exemple des questions sur les montants minimaux ou les donations à l'étranger. Troisièmement, l'impôt s'applique à tous·tes, peu importe qui reçoit l'héritage ou la donation.

197 ch.15 al.1 let.b : Troisièmement, l'impôt s'applique à tous·tes, peu importe qui reçoit l'héritage ou la donation. D'autre part, il y a l'affectation du produit fiscal. La restructuration de l'économie dans son ensemble s'effectue dans différents domaines. Il s'agit ici de clarifier comment les domaines du travail, du logement, et des services publics seront soutenus dans leur financement par les recettes de l'impôt.

197 ch.15 al.2 : L'adoption de l'initiative entraînera l'entrée en vigueur de cet article constitutionnel. Une loi correspondante sera ensuite élaborée. Ce processus durera plusieurs années. Si la loi n'est pas encore en vigueur au bout de 3 ans, le Conseil fédéral devra adopter au plus tard à cette date une ordonnance mettant provisoirement en œuvre l'article constitutionnel. Toutes les donations et successions effectuées après l'acceptation de l'initiative, mais avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, seront également imposées rétroactivement.

6. Les ultra-riches doivent payer pour la politique climatique

6.1. Introduction : la logique de l'iceberg

L'un des piliers de la politique climatique actuelle est la responsabilité individuelle. Ainsi, elle repose sur l'idée que si chacun·e faisait sa part, en prenant moins la voiture, en achetant moins d'habits ou encore en mangeant moins de viande, la planète irait mieux. Cette politique véhicule donc la vision selon laquelle la crise climatique nous mettrait toutes dans le même bateau et que nous aurions donc un intérêt et une responsabilité commune à la surmonter.

Heureusement, cette vision d'une solution à la crise climatique fondée uniquement sur la responsabilité individuelle est de plus en plus contestée. Ainsi, notamment grâce au travail de conscientisation du mouvement climatique, de nombreuses personnes soulignent que l'on ne peut pas considérer comme également responsable une personne qui prend la voiture pour aller travailler faute de transports publics abordables et efficaces, et une autre qui dispose de plusieurs résidences secondaires avec piscines et qui se déplace aux quatre coins du monde avec son jet privé. Les chiffres montrant la quantité faramineuse d'émissions de gaz à effet de serre des ultra-riches ne manquent pas et sont choquants au vu de l'urgence climatique.

Toutefois, la question de la consommation de luxe et des émissions engendrées par le mode de vie des ultra-riches n'est que la pointe de l'iceberg. En effet, même si un mode de vie luxueux et donc intensif en émissions de gaz à effet de serre est un marqueur de classe sociale pour les ultra-riches et ces comportements découlent également de la socialisation des ultra-riches, il serait théoriquement possible pour eux d'adopter un mode de vie sobre.

La question de la responsabilité des ultra-riches cache donc une question bien plus importante : celle de la rentabilité de la crise climatique pour les ultra-riches. Ainsi, indépendamment de leur mode de vie, les ultra-riches investissent massivement dans les énergies fossiles, que ce soit de manière directe ou indirecte via des fonds de placement. Ils apportent donc le capital nécessaire au fonctionnement de l'industrie des énergies fossiles et profitent donc du fonctionnement d'une industrie qui est responsable d'une part massive des émissions de gaz à effet de serre et donc de la crise climatique. Toutefois, ici aussi, on pourrait arguer – même si l'argument est plus que discutable au vu de la réalité actuelle - que des investissements uniquement dans des domaines « verts » seraient possibles. Cela nous mène donc au plus profond de l'eau, au fondement de notre iceberg : la question systémique. Les ultra-riches ont construit leur richesse grâce au système dans lequel nous vivons : le capitalisme. Ce système est à l'origine de la crise



climatique (voir chapitre 3). Les ultra-riches sont donc les grand·es profiteuse·eurs de la crise climatique.

L'initiative pour l'avenir ne se limite pas à la pointe de l'iceberg, elle vise au contraire à mettre en évidence sa partie immergée. Elle vise à souligner que les riches ne nuisent pas seulement au climat par leur mode de vie, mais aussi et surtout par leurs investissements massifs dans les énergies fossiles et plus fondamentalement encore par le fait qu'ils sont devenu·es riches grâce au système qui est à l'origine de la crise climatique et qu'ils ont intérêt à son maintien. Explorons ensemble cet iceberg du haut vers le bas pour comprendre pourquoi il est juste que les ultra-riches paient pour la crise climatique.

6.2. Consommation de luxe : les ultra-riches sont responsables de la crise climatique

À l'échelle mondiale, le 1% le plus riche de la population est responsable de 16% des émissions de gaz à effet de serre totales⁸². C'est autant que les deux tiers les plus pauvres de la population mondiale soit 5 milliards de personnes !⁸³ Pire encore, la part des émissions des ultra-riches suit une dynamique d'augmentation⁸⁴.

Si l'on se concentre sur les émissions par personne de ces ultra-riches, celles-ci ont connu une augmentation de 25% entre 1990 et 2019 et ont continué à augmenter depuis. En 2019, elles étaient situées à un niveau par personne 16 fois supérieur à la moyenne mondiale⁸⁵ et en 2019, à un niveau 27 fois supérieur au niveau nécessaire pour pouvoir respecter la limite de 1,5 degré. Les émissions des 0,1% les plus riches au monde sont

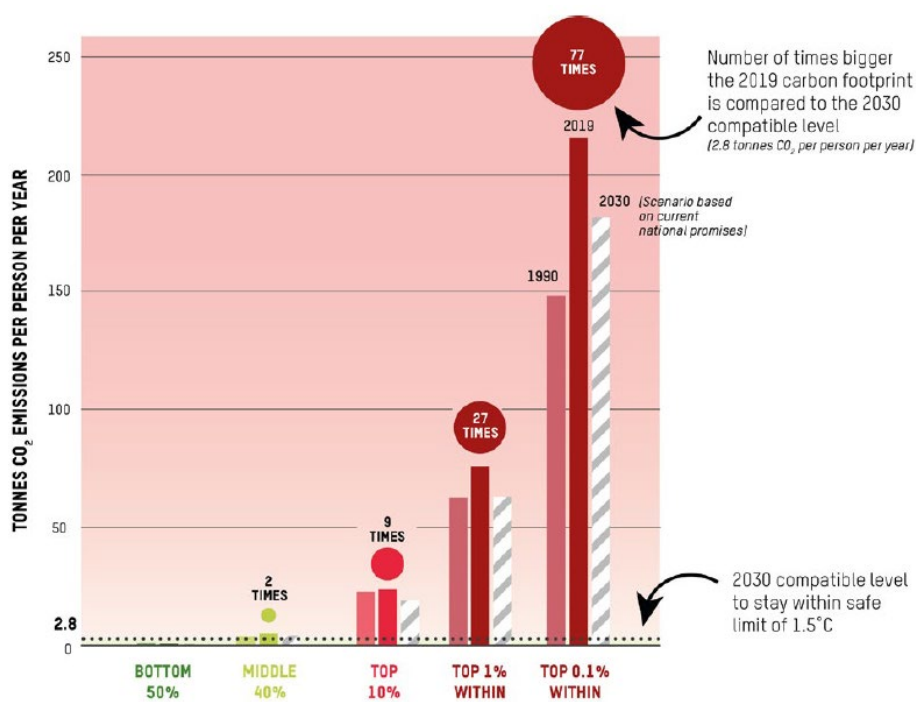


Figure 1.3 Yearly per capita consumption emissions per income group for 1990, 2019 and 2030. Source: Oxfam and SEI.

[Fig.8] Emissions basées sur la consommation des différentes classes de revenu en 1990, 2019 et 2030 (sur la base de promesses climatiques nationales), en comparaison avec le niveau d'émission par personne nécessaire en 2030 pour être en phase avec l'objectif de 1,5°C. Source : OXFAM, Climate equality : a planet for the 99%, novembre 2023

⁸² OXFAM, Climate equality : a planet for the 99%, novembre 2023, p.10

⁸³ OXFAM, novembre 2023, Op.Cit, p.10

⁸⁴ OXFAM, Combattre les inégalités des émissions de CO₂, 21 septembre 2020

⁸⁵ OXFAM INTERNATIONAL et IEEP, Carbon Inequality in 2030, novembre 2021

même 77 fois supérieures au niveau compatible avec la limite de 1,5°C⁸⁶.

Ces différences massives au niveau des émissions de gaz à effet de serre s'expliquent en grande partie par la consommation de luxe (villas, piscines, yachts, jets privés, etc.). Alors qu'en Suisse, une personne émet en moyenne 13 tonnes équivalent CO₂ par an (en prenant en compte les émissions générées à l'étranger)⁸⁷, Ernesto Bertarelli – 7^e plus grande fortune de Suisse⁸⁸ – émet à lui seul plus de 10'000 tonnes de CO₂. Il faudrait donc 1500 ans à une personne moyenne en Suisse pour émettre autant de CO₂ que Bertarelli en une année. La plus grande part de ses émissions (8000 tonnes) est due à ses yachts⁸⁹. Les yachts - et plus particulièrement les super-yachts (yachts de plus de 30 mètres) – sont le symbole de cette consommation de luxe destructrice du climat. Ainsi, seule 0,0027% de la population mondiale a les moyens de s'acheter un tel navire et les 300 plus grands superyachts au monde sont responsables de l'émission de 280'000 tonnes de CO₂, soit autant que le Burundi, un pays de 10 millions d'habitants⁹⁰. Autre symbole de la consommation de luxe polluante des ultra-riches : les jets privés. Entre 2020 et 2023, les jets privés européens ont émis 5,3 millions de tonnes de CO₂ et le nombre de vols a été multiplié par cinq durant cette période⁹¹.

Il est donc clair que, par leur mode de vie, les ultra-riches, sont responsables de démesurément plus d'émissions de gaz à effet de serre que la majorité de la population. Il sera impossible de construire une société écologique sans qu'ils ne changent de mode de vie. Et au vu de l'urgence climatique, cela doit se passer maintenant. Faire payer les ultra-riches permet donc de leur retirer une partie de l'argent qui leur permet de mener ce mode de vie destructeur. Car ce mode de vie est bel et bien destructeur : les émissions du 1% le plus riche sont suffisantes pour causer la mort de 1,3 millions de personnes en raison de la chaleur⁹². Il est donc nécessaire et même urgent de les faire payer. Mais ce n'est que la pointe de l'iceberg...

6.3. Investissements : les ultra-riches profitent de la crise climatique

Nous l'avons vu, avec leur mode de vie, les ultra-riches émettent des *milliers* de fois plus d'émissions qu'une personne moyenne. Toutefois, si l'on prend en compte leurs investissements, les ultra-riches émettent des *millions* de fois plus qu'une personne moyenne. Ainsi, entre 75 et 80% des investissements des 10% les plus riches proviennent de leurs investissements.⁹³ Cette part se monte même à 85-95% pour le

⁸⁶ OXFAM, novembre 2023, Op.Cit, p.15

⁸⁷ OFEV, Climat : en bref, <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/en-bref.html>

⁸⁸ BILAN, Classement 2022 : les plus grandes fortunes de Suisse, <https://interactif.bilan.ch/300-plus-riches/>

⁸⁹ BARROS Beatriz, WILK Richard, [Private planes, mansions and superyachts: What gives billionaires like Musk and Abramovich such a massive carbon footprint](#), 16 février 2021

⁹⁰ LYNCH Michael et alii, Measuring the Ecological Impact of the Wealthy: Excessive Consumption, Ecological Disorganization, Green Crime, and Justice, p.7

⁹¹ OXFAM, novembre 2023, Op.Cit., p.7

⁹² OXFAM, novembre 2023, Op.Cit, p.10

⁹³ CHANCEL Lucas et REHM Yannic, The Carbon Footprint of Capital: Evidence from France, Germany and the US based on Distributional Environmental Accounts, décembre 2023, p.35

1% le plus riche⁹⁴. Il devient maintenant clair que la consommation de luxe n'est que la pointe de l'iceberg et que les investissements sont la partie immergée, dont peu de personnes parlent mais qui est pourtant bien plus importante.

En conséquence, l'empreinte carbone des investissements de 125 personnes parmi les plus riches au monde est de 393 millions de tonnes de CO₂, soit autant que les émissions annuelles de la France, un pays de 67 millions de personnes⁹⁵. Pour se rendre compte de ce que cela représente, il faut s'imaginer que pour émettre autant d'émissions, chacun·e de ces 125 milliardaires devrait faire le tour du monde 16 millions de fois en jet privé.

Carbon inequality

Annual per capita emissions ⁵¹	Tonnes CO ₂ e
Bottom 50%	1.6
Top 10%	31.2
Top 1%	110
Top 0.1	467
Top 0.01%	2,531
Average personal consumption emissions from sample of 20 prominent billionaires ⁵²	8,190
Average billionaire investment emissions from sample	3,142,961

[Fig.9] Emissions de gaz à effet de serre par personne selon la classe de fortune, en tonnes équivalent CO₂
Source : OXFAM, Carbon Billionaires, novembre 2022

Cela correspond également aux émissions de 1,8 millions de vaches. Pour compenser ces émissions dues aux investissements de cette poignée d'ultra-riches, il faudrait que 4 millions de personnes deviennent vegan.⁹⁶

Une autre étude met en évidence le fait les 63 milliardaires français·es émettent 152 millions de tonnes équivalent CO₂⁹⁷. C'est plus que les émissions territoriales du Danemark, de la Finlande et de la Suède réunies et autant que les émissions du patrimoine financier de 49,4% des ménages français. À elles seules, les 3 familles les plus riches sont responsables d'autant d'émissions que près d'un quart des ménages français⁹⁸. Pour ce qui est de la Suisse, on peut estimer que les investissements des 15 familles les plus riches du pays⁹⁹, sont responsables d'autant d'émissions de CO₂ que 99 % de la population suisse¹⁰⁰.

À noter que l'ensemble de ces calculs qui se fondent sur des données publiques sous-estiment très probablement l'ampleur des émissions dues aux investissements des ultra-riches. En effet, la plupart des chiffres sont issus de rapports volontaires effectués par des entreprises ou institutions financières. Or, celles-ci sous-estiment systématiquement les émissions. Ainsi, en se basant sur les données publiques, on arrive à un résultat 4 fois plus bas pour la banque Crédit Agricole que celui auquel arrive un calcul indépendant (143 millions de tonnes eq. CO₂ contre 620 millions de

⁹⁴ CHANCEL Lucas et REHM Yannic, Op.Cit.

⁹⁵ OXFAM, Carbon Billionaires, 7 novembre 2022, p.3

⁹⁶ OXFAM, novembre 2022, Op.Cit, p.3

⁹⁷ GREENPEACE et OFXAM France, Les milliardaires français font flamber la planète et l'Etat regarde ailleurs, p.6

⁹⁸ GREENPEACE et OFXAM France, Op.Cit, p.6

⁹⁹ BILAN, Op.Cit.

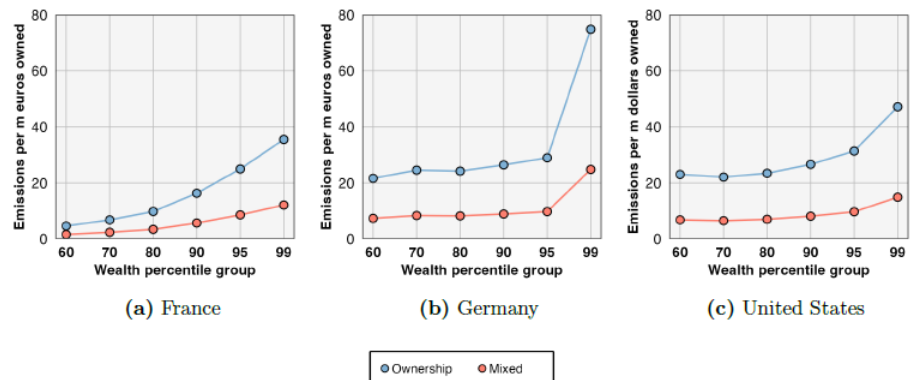
¹⁰⁰ Calcul basé sur les chiffres de l'OFEV, Indicateurs de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Suisse 1990–2020, avril 2022 [émissions de GES domestiques] et de MCKINSEY & COMPANY, Klimastandort Schweiz, juillet 2022, p.41

tonnes). De plus, la majorité des émissions des entreprises (en moyenne 75%) sont des émissions de « scope 3 », soit des émissions qui ne sont pas liées à la fabrication du produit mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit. La part d'émissions de scope 3 atteint même 88 % des émissions totales dans le domaine du pétrole et du gaz. Or, moins d'un tiers des entreprises fournissent des données sur leurs émissions de scope 3¹⁰¹.

En conclusion, les investissements des ultra-riches sont donc une cause nettement plus importante de la crise climatique que leur mode de vie. C'est grâce à l'argent de ces ultra-riches que l'industrie des énergies fossile fonctionne et détruit notre planète. Les ultra-riches profitent donc de la crise climatique et continuent de l'alimenter jour après jour.

On pourrait toutefois rétorquer qu'il y a des ultra-riches qui investissent dans des projets écologiques et que les ultra-riches, par leur pouvoir financier, peuvent être des actrices-clé du changement. À cela, il convient de répondre deux choses : d'une part, ce n'est pas ce que disent les chiffres. En effet, les milliardaires investissent 14% de leur argent dans des industries polluantes, tels que les carburant fossiles ou le ciment. C'est deux fois plus que la moyenne des investissements dans les entreprises de l'indice S&P 500, qui regroupe les plus grandes entreprises des Etats-Unis¹⁰². Les ultra-riches investissent donc de manière sur-proportionnelle dans les domaines polluants. Un étude récente atteste que plus la fortune des riches est importante plus son « intensité en émissions » est proportionnellement conséquente. Ainsi, en Allemagne, alors que les émissions de CO₂ engendrées par chaque tranche d'un million d'euros est située autour de 20 tonnes pour les riches (percentiles 60 à 95), elle se monte à 60 tonnes pour le 1% le plus riche de la population¹⁰³.

Figure 5. Average annual emissions in tonnes per million dollars or euros owned



[Fig.10] Emissions annuelles de gaz à effet de serre par million de dollars/d'euros de fortune en France, Allemagne et aux Etats-Unis.

L'approche fondée sur la possession (ownership) attribue à la personne une part des émissions totales de l'entreprise dans laquelle l'investissement a lieu correspondant à la part d'entreprise détenue alors que l'approche mixte attribue une partie des émissions aux investisseur-eurs et une autre aux consommateur-eurs, selon à qui profitent les émissions.

Source : CHANCEL Lucas et REHM Yannic (2023)

¹⁰¹ OXFAM, Carbon Billionaires, p.15

¹⁰² Idem, p.3

¹⁰³ CHANCEL Lucas et REHM Yannic, Op.Cit.

D'autre part, indépendamment de la question de savoir où les ultra-riches investissent sur le plan individuel, ils ont en commun le fait d'avoir intérêt au maintien du système à l'origine de la crise climatique : le capitalisme.

6.4. Ultra-riches et crise climatique : mêmes racines, même combat !

La crise climatique n'est pas une question individuelle, c'est une question systémique. Comme nous l'avons montré, la crise climatique est causée par le capitalisme, un système fondé sur la croissance illimitée de la production et la maximisation du profit à court terme. Ainsi, dans ce système tout ce qui n'est pas profitable ici et maintenant passe à la trappe, peu importe les conséquences sur les gens et l'environnement, et la masse de biens produits augmente indéfiniment ce qui est contradiction fondamentale avec la logique même de limites planétaires. Dans le chapitre 3, nous avons montré en détail pourquoi le capitalisme causait la crise climatique et nous empêchait d'y faire face.

Or, c'est à ce système destructeur que les ultra-riches doivent leur richesse. Chaque heure, les 300 personnes les plus riches de Suisse voient leur fortune augmenter de 2,4 millions de francs¹⁰⁴. Cet argent est produit grâce au travail des 99% et à l'exploitation des ressources naturelles et atterrit dans les poches des ultra-riches sous forme de revenus du capital (p.ex. de dividendes sur des actions d'entreprises actives dans les énergies fossiles). De génération en génération, les ultra-riches transmettent cette richesse accumulée au détriment des 99% et de l'environnement. Ils n'ont aucun intérêt à ce que ce système change, au contraire ils ont tout intérêt à leur maintien. Ils ont donc intérêt à ce que le système qui cause la crise climatique perdure. Voici la raison fondamentale pour laquelle les ultra-riches sont un obstacle à la lutte contre la crise climatique.

En conclusion, les ultra-riches ont un mode de vie des milliers de fois plus polluant que la majorité de la population. Avec leur super-yachts, jets privés et nombreuses villas, ils mènent une vie incompatible avec la construction d'une société écologique. Ils sont donc largement plus responsables que le reste de la population de la crise climatique. Toutefois, si leur mode de vie est mille fois plus polluant que celui de la majorité de la population, leurs investissements le sont des millions de fois plus. Les investissements d'une poignée de milliardaires engendrent plus d'émissions que des pays entiers et nous mènent droit dans le mur. Loin d'être exemplaires dans leurs investissements, les ultra-riches investissent même davantage que le reste de la population dans les domaines polluants. Néanmoins, la crise climatique n'est pas une question individuelle mais systémique. Quand bien même les ultra-riches deviendraient vertueux·euses dans leurs investissements, ils n'auraient pas moins intérêt au maintien du système qui cause la crise climatique : le capitalisme. En effet, c'est ce système qui leur a permis de devenir riches et de le rester. Par conséquent, les ultra-riches sont à la fois responsables, profiteuses·eurs et au fondement-même de la crise climatique. Ils sont un obstacle à la lutte contre la crise climatique : voici

¹⁰⁴ LAMPART Daniel et alii, Rapport de l'USS sur la répartition des salaires, 2015

pourquoi ils doivent payer. Toute autre solution serait injuste.

Le camp bourgeois nous dit que nous sommes tou·tes sur le même bateau face à la crise climatique. Soit ; au fond nous sommes tou·tes sur la même Terre. Mais dans ce cas, le bateau sur lequel nous nous trouvons est le Titanic. L'iceberg face à nous, c'est la crise climatique, engendrée par un système qui ne profite qu'aux ultra-riches, par leurs investissements et même par eux·elles directement. Et savez-vous quel est le bilan du naufrage du Titanic ? Près de 3/4 des 3^e classes sont mortes alors que près de 2/3 des premières classes ont survécu...

Ensemble, évitons que la crise climatique soit un naufrage du Titanic à l'échelle mondiale !

6.5. L'impôt pour l'avenir : imposer les héritages des ultra-riches pour le climat

L'initiative pour l'avenir vise à mettre en place une politique climatique sociale. Pour cela, il faut tout d'abord que le mode de financement de cette politique soit socialement juste. Ce n'est pas à la majorité de la population de payer pour la crise climatique mais aux ultra-riches, soit les personnes qui profitent le plus du système à l'origine de la crise climatique – le capitalisme – et qui continuent d'alimenter cette crise par leurs investissements climaticides.

Afin de faire payer les ultra-riches, l'initiative prévoit un impôt de 50% sur la part des successions et donations dépassant les 50 millions de francs. Cet impôt est prélevé sur la somme des donations effectuées par la·e défunt·e et l'ensemble de la masse successorale avant sa distribution aux héritière·ers.

Exemples d'application

a) Une personne décède avec une fortune de 100 millions et n'a effectué aucune donation. On soustrait à ce montant la franchise de 50 millions, ce qui signifie que 50 millions de francs seront soumis à l'impôt et imposés à 50%. Par conséquent, 75 millions reviendront aux héritière·ers (sous réserve d'impôts cantonaux) et 25 millions reviendront à l'Etat et serviront à la lutte contre la crise climatique.

b) Une personne décède avec une fortune de 49 millions et n'a effectué aucune donation. Etant donné que la franchise est de 50 millions, elle ne sera pas soumise à l'impôt pour l'avenir. L'entier de sa succession reviendra donc à ses héritière·ers (sous réserve d'impôts cantonaux).

Une personne décède avec une fortune de 45 millions de francs et que les années précédentes, elle a effectué des donations pour un montant total de 25 millions de francs, le montant total à prendre en compte sera de 70 millions de francs.

De ces 70 millions de francs, on déduit la franchise de 50 millions : on a donc 20 millions de francs qui seront soumis à l'impôt. L'impôt étant de 50 %, 10 millions de francs reviendront donc à l'Etat alors que les héritière·ers se partageront les 35 millions de francs restants (sous réserve d'impôts cantonaux).

Etant donné qu'il s'agit d'un impôt sur les successions et les donations, les recettes issues de l'impôt pour l'avenir varient d'année en année. Cette variation est renforcée

par le fait que seule une poignée de personnes est soumise à cet impôt en raison de la franchise fixée à 50 millions de francs, qui a pour but de cibler les ultra-riches. Ainsi, seules 2000 personnes environ seraient touchées par cet impôt, soit 0,04% des contribuables¹⁰⁵. Néanmoins, en se fondant sur l'espérance de vie, la fortune actuelle des ultra-riches et les dynamiques de croissance des fortunes, on peut estimer qu'en moyenne l'impôt pour l'avenir apportera des recettes de 6 milliards de francs par année, qui seront affectée à une politique climatique sociale.

Le recours à un impôt sur les successions se justifie doublement. D'une part, les héritages sont l'un des moteurs principaux des inégalités de richesse en Suisse et de l'accumulation de fortunes immenses entre les mains d'une minorité privilégiée. Or, nous avons vu que les ultra-riches portent une part importante de responsabilité dans la crise climatique par leur mode de vie polluant et surtout par leur investissements climaticides. D'autre part, cette richesse immense que les ultra-riches transmettent de génération en génération n'a pu être accumulée que grâce au système économique qu'est le capitalisme, soit précisément le système à l'origine de la crise climatique.

L'impôt pour l'avenir a donc un double effet : il limite l'accumulation de fortunes démesurées qui ont un impact désastreux sur le climat et réaffecte des milliards accumulés grâce à la destruction du climat à la protection future de celui-ci.

6.6. Excursus : les héritages en Suisse, situation économique

Les héritages sont l'un des moteurs principaux des inégalités de fortune en Suisse. Ces dernières années, le volume des héritages n'a cessé d'augmenter si bien qu'il approche désormais des 100 milliards de francs par an.¹⁰⁶ Dans le même temps, on constate une concentration toujours plus importante de la richesse en Suisse.¹⁰⁷ Ainsi, le 1% de plus riche de la population suisse possède désormais 44,3% des richesses¹⁰⁸. Les montants toujours plus importants transmis de génération en génération ont donc un impact direct sur la croissance des inégalités de fortune en Suisse. Cette dynamique est d'autant plus claire lorsqu'on se penche sur les 300 familles les plus riches de Suisse. En 2021, elles possédaient à elles seules une fortune de 821 milliards, soit davantage que le PIB de la Suisse. 60% de cette fortune immense concentrée dans les mains d'une poignée d'ultra-riches est issue d'héritages¹⁰⁹.

Les héritages et les donations sont des transactions qui n'interviennent qu'une fois dans le temps. Par conséquent, il est nécessaire de prendre un cadre temporel

¹⁰⁵ Estimation basée sur les données de l'OFS sur la fortune des personnes physiques, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/wirtschaftliche-soziale-situation-bevoelkerung/einkommen-verbrauch-vermoegen/vermoegen.assetdetail.20104785.html>

¹⁰⁶ Brühlhart, Marius. "Erbschaften in der Schweiz: Entwicklung seit 1911 und Bedeutung für die Steuern." *Social Change in Switzerland* 20 (2019).

¹⁰⁷ Fluder, Robert, et al. "Verteilung der Vermögen in der Schweiz." (2017): 229-243.

¹⁰⁸ PS Suisse, le pouvoir d'achat est sous pression, https://www.sp-ps.ch/wp-content/uploads/2023/05/230119_SPS_Analyse_Kaufkraft_A5_FR.pdf, p.2 (Données de l'AFC)

¹⁰⁹ Baselgia, Enea, and Isabel Z. Martínez. "Tracking and Taxing the Super-Rich: Insights from Swiss Rich Lists." *KOF Working Papers* 501 (2022): 1-66.

relativement large pour pouvoir avoir une vue d'ensemble sur le volume des héritages. L'étude la plus complète en la matière, publiée en 2019 et portant sur les dynamiques des dernières décennies en Suisse, met en évidence une tendance claire :

«La moitié du patrimoine des Suisses provient d'un héritage. Le montant annuel des héritages et des donations augmente à un rythme soutenu : en 2020, il devrait atteindre 95 milliards de francs, contre 36 milliards de francs en 1999. Seuls 5% des héritages et 19% des donations profitent encore à des personnes de moins de 40 ans. Néanmoins, la charge fiscale sur les héritages a considérablement diminué au cours des dernières décennies : alors qu'en 1990, chaque franc suisse hérité était encore soumis à un impôt sur les successions de 4,1 centimes, la moyenne actuelle n'est que de 1,4 centime. La principale motivation politique derrière ces réductions d'impôt était la concurrence fiscale entre les cantons. Toutefois, les analyses montrent que les variations d'impôts cantonaux sur les successions n'ont pas entraîné de mouvements migratoires perceptibles chez les contribuables âgé-e-s fortuné-es. Par conséquent, la réduction de l'impôt sur les successions représentait une perte pour les finances cantonales»¹¹⁰

Les héritages sont donc le moteur d'une concentration toujours plus forte des richesses en Suisse. Ces richesses sont issues d'un système économique détruisant le climat et sont utilisées et investies à leur tour de manière nuisible au climat. De plus, cette dynamique de transmission de fortunes toujours plus grandes de génération en génération a été rendue possible par la baisse des impôts sur les successions, ce qui signifie moins de moyens pour les collectivités publiques, notamment pour lutter contre la crise climatique. Il est grand temps de changer cela !

6.7. Excursus : les héritages en Suisse, situation juridique

Il n'existe pas d'obligation de percevoir un impôt sur les successions et les donations dans le droit fédéral. Par conséquent, les cantons sont compétents en la matière, ce qui induit de grandes différences intercantionales. Ainsi, les cantons d'Obwald et de Schwyz ne perçoivent ni un impôt sur les successions ni un impôt sur les donations. Tous les autres cantons prennent au moins l'une de ces transactions en compte dans leur système fiscal. Toutefois, ce qui est pris en compte et la manière dont cela est fait varie fortement selon le droit cantonal. Pour ce qui est des personnes concernées, l'épouse x ou la e partenaire enregistré-e est exempté-e d'impôt dans tous les cantons et les descendant-es direct-es ne sont imposé-es que dans quatre cantons (AI, LU, NE, VD). Le taux d'imposition varie également fortement selon le canton et le degré de parenté. Le taux le plus bas est de 0,01% et s'applique aux descendant-es direct-es dans le canton de Vaud¹¹¹ alors que le taux le plus élevé est de 50-55% et s'applique aux grandes successions entre personnes sans lien de parenté dans le canton de Genève (centimes additionnels compris). Ainsi, une personne disposant d'une fortune

¹¹⁰ BRÜLHART Marius, Les héritages en Suisse : évolution depuis 1911 et importance pour les impôts, in *Social Change in Switzerland* n°20, décembre 2019, https://www.socialchangeswitzerland.ch/wp-content/uploads/2019/12/20191128_Bru%CC%88lhart_He%CC%81ritages_FR.pdf

¹¹¹ <https://www.credit-suisse.com/media/assets/private-banking/docs/ch/privatkunden/finanzplanung/erbrecht-steuertabelle-de.pdf>

de 100 millions et ayant un·e parent·e éloignée/non parent·e pour héritière·er serait imposée à 54,6% à Genève.¹¹²

Les recettes issues de ces impôts reflètent ces grandes différences intercantionales. En 2020, ces recettes constituaient 1% des recettes totales dans les cantons de Berne¹¹³ et Schaffhouse¹¹⁴, 3% en Valais¹¹⁵ et même 4% à Zurich¹¹⁶. Ces chiffres ne sont toutefois qu'une photographie à un moment donné et peuvent fortement varier, selon le nombre de successions et le montant de celle-ci. Ainsi, un grand héritage peut faire prendre l'ascenseur aux recettes fiscales.¹¹⁷

7. Une transformation écologique de l'ensemble de l'économie

Avec les 6 milliards de recettes annuelles moyennes de l'impôt pour l'avenir, l'initiative pour l'avenir a pour but de transformer l'ensemble de l'économie de façon écologique. En effet, afin de construire une société écologique l'ensemble des secteurs économiques et des services publics doivent être transformés de façon à atteindre la neutralité carbone. Autrement dit, nous devons transformer notre société de manière à couvrir l'ensemble des besoins de la population de façon écologique. Toutefois, cela ne doit pas se faire sur le dos de la majorité de la population. Cette transformation écologique ne doit pas entraîner une augmentation des inégalités déjà existantes mais au contraire contribuer à les résorber. Dans cette optique, nous avons défini trois domaines prioritaires dans lesquels des mesures pourront être financées : le travail, le logement et les services publics.

7.1. Travailler de façon écologique

Afin de construire une société écologique, l'ensemble des secteurs économiques doivent être transformés de façon à atteindre la neutralité carbone à l'échelle de l'ensemble de la société. Cela concerne bien sûr l'industrie, qui est aujourd'hui responsable de 24% des émissions domestiques de la Suisse¹¹⁸, l'agriculture (20%¹¹⁹) mais aussi les autres domaines, responsable certes de moins d'émissions cumulées mais dont la transformation écologique est tout aussi indispensable. Toutefois, par leur nature, certains secteurs tels que l'industrie des énergies fossiles ou le secteur de l'aviation ne peuvent être transformés de manière écologique, il devront donc partiellement ou totalement disparaître. Toutefois, il est inacceptable que cela se fasse sur le dos des employé·es de ces secteurs. Ainsi, leur licenciement pur et simple serait

¹¹² Calcul basé sur le barème pour le calcul des droits de successions du canton de Genève,

<https://www.ge.ch/document/210/telecharger>

¹¹³ <https://www.fin.be.ch/de/start/themen/Finanzen/Geschaeftsbericht.html>

¹¹⁴ <https://sh.ch/CMS/get/file/67b8f94e-7078-4cbd-ba4f-5bee8da2742e>

¹¹⁵ <https://www.vs.ch/documents/189618/752131/Verwaltungsrechnung.pdf/1251f2ff-ff51-042f-9841-11455576250a?t=1617110990332&v=1.3>

¹¹⁶ <https://www.zh.ch/de/steuern-finanzen/kantonsfinanzen/geschaeftsbericht-rechnung.html>

¹¹⁷ <https://www.zentralplus.ch/politik/rekord-einzelne-erbschaft-beschert-luzern-millionensegen-2203677/>

¹¹⁸ OFEV, Le climat en bref, <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/en-bref.html>

¹¹⁹ OFEV, Op. Cit.

une mesure profondément injuste et antisociale. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place des vastes programmes de reconversion professionnelles, avec notamment des formations continues, afin de leur permettre de retrouver du travail dans des domaines écologiques. Pour les personnes qui ne retrouveraient pas de travail, des garanties de salaires pourraient également être mise en place. L'ensemble de ces mesures coûtent logiquement beaucoup et pourraient être financées grâce à l'initiative pour l'avenir.

La transformation écologique de l'ensemble de l'économie exige également la création de nombreux emplois, notamment dans le domaine des énergies renouvelables. Des montants pourront donc également être consacré au développement massif de l'offre de formation dans ce domaine.

7.2. Se loger de façon écologique

Le secteur des bâtiments est aujourd'hui le deuxième secteur le plus polluant en Suisse, avec 26% des émissions de gaz à effet de serre domestiques. Il est donc indispensable de procéder à la rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments. Toutefois, il serait inacceptable que les bailleurs répercutent les coûts de ces rénovations sur les locataires en augmentant les loyers. C'est pourquoi il est nécessaire de financer ces rénovations par le biais de subventions, en interdisant toute augmentation de loyer. L'impôt pour l'avenir permet de garantir le caractère socialement juste de ce financement par le biais de subventions. En effet, un financement classique par le biais de subventions signifierait que le collectivité paierait à la place de propriétaires privés, ce qui pose bien sûr problème. Avec l'impôt pour l'avenir, ce sont des ultra-riches, eux-mêmes pour la plupart multi-propriétaires, qui paieraient ces rénovations, ce qui est socialement juste.

7.3. Vivre en société de façon écologique

Le dernier secteur prioritaire désigné par le texte d'initiative est celui des services publics. Ici, il s'agit tout d'abord d'agir dans le domaine des transports, le domaine le plus polluant en Suisse, avec 31% des émissions de gaz à effet de serre domestiques¹²⁰. Pour réduire ces émissions conséquentes et qui n'ont diminué que de 7% depuis 1990¹²¹, il est nécessaire de développer de manière extrêmement importante le réseau de transports publics et de garantir leur caractère abordable, avec un financement public des frais de transport. Le développement du rail et du réseau de train de nuit, afin de se substituer aux vols court-courrier est également une urgence. Il est également important de développer de manière massive le réseau de pistes cyclables et de le sécuriser. L'ensemble de ces mesures ont un coût important, que l'impôt pour l'avenir pourra contribuer à financer.

Toujours dans le domaine des services publics, le développement d'infrastructures publics d'énergies renouvelables et de moyens de stockage est également une nécessité urgente face à la crise climatique, que l'initiative pourra contribuer à financer.

¹²⁰ OFEV, Op.Cit

¹²¹ OFEV, Op.Cit.

Enfin, le domaine de la formation aura également besoin de moyens, afin de pouvoir former suffisamment de personnes pour mettre en œuvre cette transformation écologique de l'ensemble de l'économie.

7.4. Notre vision : une vie bonne pour tou·tes dans un environnement sain

Nous l'avons vu, le capitalisme est la cause de la crise climatique. Pour construire une société écologique, c'est donc à ce système fondé sur le profit à court terme et la croissance perpétuelle de la production qu'il faut tourner le dos. Certes l'initiative pour l'avenir n'est pas capable à elle seule de mettre fin à ce système, mais elle permet de sortir de l'impasse dans laquelle la politique climatique bourgeoise nous a placés. Ainsi, avec l'initiative pour l'avenir, nous laissons derrière nous des décennies de déni, d'inaction, de politiques climatiques insuffisantes et injustes pour ouvrir la voie à la politique climatique sociale et ambitieuse dont nous avons urgemment besoin. Avec les 6 milliards de recettes annuelles de l'impôt pour l'avenir, nous pourrions financer des mesures permettant à l'ensemble de la population de travailler, se loger et vivre en société de façon écologique. L'initiative pour l'avenir permet ainsi d'entamer la transformation écologique de l'ensemble de l'économie que seul un renversement du capitalisme pourra rendre complète.

La société à laquelle nous aspirons est une société solidaire, égalitaire et écologique. Une société dans laquelle ce n'est pas le profit mais les besoins de gens et les capacités de l'environnement qui dictent ce qu'ont produit et comment cela est réalisés. Une société dans laquelle tout le monde peut mener une vie bonne dans un environnement sain.

Tout se joue maintenant ! Oui à l'initiative pour l'avenir !

8. Réponse aux contre-arguments

« Les ultra-riches investissent dans la transition écologique et leurs entreprises innovent dans le domaine de la lutte contre la crise climatique, les imposer est contre-productif »

Tout d'abord, il est faux de considérer que les investissements ultra-riches font partie de la solution plutôt que du problème. Non seulement les investissements des ultra-riches sont extrêmement nuisibles au climat, si bien que les 15 familles les plus riches de Suisse sont à l'origine d'autant d'émissions de gaz à effet de serre par leurs investissements que 99% de la population suisse, mais en plus de cela leurs types d'investissements sont davantage nuisibles pour le climat que la moyenne. Ainsi, les milliardaires investissent 14% de leur argent dans des industries polluantes, tels que les carburants fossiles ou le ciment, soit deux fois plus que la moyenne des

investissements dans les entreprises de l'indice S&P 500, qui regroupe les plus grandes entreprises des Etats-Unis¹²².

Pour ce qui est de l'innovation des entreprises privées, les entreprises sont guidées par la seule maximisation du profit. Par conséquent, les entreprises privées sont à nouveau une partie du problème plutôt que de la solution. Ainsi, durant des décennies, afin de maximiser leurs profits, les entreprises privées ont eu recours à des intrants et à des méthodes de production émettant de grandes quantités de gaz à effet de serre parce que ceux-ci étaient moins chères que leurs alternatives écologiques, ce qui a contribué à alimenter la crise climatique. Avec leur pouvoir politique et économique, les entreprises ont d'abord consacré des moyens conséquents à la négation de la crise climatique, ralentissant ainsi la prise de conscience climatique puis se sont battues pour que la politique climatique ne soit pas trop ambitieuse afin de ne pas mettre en péril leur profits.

Enfin, contrairement à ce que prétend la politique climatique bourgeoise, la solution à la crise climatique ne réside pas dans des technologies miracles mais dans une transformation de notre mode de production. Nous disposons déjà des technologies nécessaires pour atteindre la neutralité carbone, l'enjeu est maintenant d'avoir la volonté et les moyens financiers de les mettre en œuvre. C'est ce que permet l'initiative pour l'avenir.

« Les ultra-riches vont de toute façon trouver un moyen de contourner l'impôt pour l'avenir. L'initiative est donc inutile. »

Faux ! L'initiative pour l'avenir prévoit explicitement des mesures pour combattre l'évitement fiscal dans ses dispositions transitoires en demandant à la Confédération et aux cantons d'édicter des dispositions sur « la prévention de l'évitement fiscal, en particulier en ce qui concerne les départs de Suisse, l'obligation d'enregistrer les donations et l'exhaustivité de l'imposition. » Le Parlement a donc toutes les clés en main pour trouver des solutions dans la loi pour empêcher les ultra-riches de se soustraire à cet impôt.

De plus, les dispositions transitoires prévoient également une application rétroactive de l'imposition au jour de l'acceptation de l'initiative, pour éviter que les ultra-riches prennent des mesures entre l'acceptation de l'initiative et l'entrée en vigueur de la loi d'application pour se soustraire à l'impôt.

« Les ultra-riches vont partir si l'initiative est acceptée. Cela aura pour conséquence une perte de recettes fiscales, qui permettent aujourd'hui entre autres de lutter contre la crise climatique. »

Cet argument revient à chaque votation fiscale, malgré le fait qu'il est démontré par de nombreuses études qu'il ne tient pas la route. Ainsi, une baisse des impôts sur les personnes physiques n'a aucun intérêt pour les cantons car même si quelques riches

¹²² Idem, p.3

viennent s'installer dans le canton grâce à cela, cela ne compensera pas les pertes fiscales dues à la baisse des impôts. C'est ce que montrent plusieurs études¹²³ ainsi que l'expérience de la suppression des forfaits fiscaux dans le canton de Zurich.¹²⁴

Pour ce qui est de la dynamique inverse, soit l'augmentation des impôts ou l'introduction d'un nouvel impôt, une étude menée aux Etats-Unis sur un impôt sur les successions similaire à l'impôt pour l'avenir montre que l'introduction de l'impôt a donné lieu à une augmentation des recettes pour les différents Etats concernés. De plus, les autres Etats, à une seule exception près, profiteraient également de l'introduction d'un tel impôt. D'un point de vue économique, la crainte de la fuite des ultra-riches est donc infondée et leur imposition donne lieu à des résultats positifs pour les finances publics.¹²⁵

La crainte d'une fuite des ultra-riches est d'autant moins fondée qu'il est établi que la mobilité fiscale des ultra-riches est bien plus importante sur le plan intercantonal qu'international. Or, l'initiative pour l'avenir introduirait un impôt fédéral, ce qui signifie que les ultra-riches seraient imposés de la même manière dans tous les cantons.

De plus, la Suisse ne serait absolument pas isolée en mettant en place un tel impôt. En effet, des réflexions similaires sont menées dans de nombreux autres pays. En France, cela fait plusieurs années que l'organisation Oxfam plaide pour un impôt sur la fortune (ISF) pour le climat¹²⁶. En marge du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial en juin 2023, plus de 150 économistes ont demandé un impôt mondial sur la fortune des ultra-riches pour lutter contre la crise climatique au niveau international¹²⁷. Enfin, une initiative citoyenne européenne a été lancée pour un impôt européen sur les grandes fortunes pour financer la transition climatique et sociale¹²⁸. Les initié·es de l'initiative pour l'avenir accordent une grande importance à la coordination avec ces autres projets internationaux. En effet, avec une imposition continentale voire internationale des ultra-riches pour le climat, ce pseudo-contrargument serait définitivement relégué aux oubliettes.

Plus fondamentalement, il est temps de ne plus céder au chantage des ultra-riches ! Il est juste et nécessaire d'aller chercher l'argent chez celles et ceux qui profitent le plus du système à l'origine de la crise climatique !

¹²³ Für eine kurze Übersicht zum aktuellen Forschungsstand, siehe Martínez, I. (2021), S. 4f. Dieselbe Untersuchung zeigt auf, dass kantonale Steuersenkungen für obere Einkommensklassen in der Schweiz bestenfalls kostenneutral sind (S. 33f).

¹²⁴ NZZ (2014).

¹²⁵ Moretti, Enrico, and Daniel J. Wilson. *Taxing billionaires: Estate taxes and the geographical location of the ultra-wealthy*. No. w26387. National Bureau of Economic Research, 2019.

¹²⁶ OXFAM France, ISF climatique : taxer les riches pour sauver la planète, <https://www.oxfamfrance.org/climat-et-energie/isf-climatique/>

¹²⁷ Price of Oil, Letter: Global North leaders must redirect trillions from fossils, debt, and the 1% to address global crises, <https://priceofoil.org/2023/06/19/open-letter-global-north-governments-can-redirect-trillions-in-fossil-debt-and-super-rich-harms-to-fix-global-crises-the-paris-summit-must-be-about-building-the-roadmap-to-do-so/>

¹²⁸ Tax the rich, <https://www.tax-the-rich.eu/>

« L'initiative va détruire les grandes entreprises suisses »

Cet argument est particulièrement trompeur. En effet, il suggère que les grandes entreprises n'appartiennent qu'à une seule personne. Toutefois, si l'on se penche sur la forme juridique des grandes entreprises enregistrées en Suisse, on remarque qu'il s'agit avant tout de sociétés de capitaux.¹²⁹, telles que des SA ou des SARL. Or, celles-ci ont rarement un·e seul·e actionnaire ou sociétaire.

Dans le cas d'une imposition d'un·e ultra-riche, dont la fortune comprend des parts d'entreprise, il existe plusieurs possibilités : s'il existe suffisamment de moyens hors parts d'entreprise (p.ex. avoirs bancaires), l'impôt peut être payé avec cet argument. Si par contre ce n'est pas suffisant, les parts d'entreprise pourront être vendues. Par conséquent, les grandes entreprises ne seront pas détruites par l'initiative. La seule conséquence possible est une redistribution des parts d'entreprises, ce qui mènera à une concentration plus faible du pouvoir de décision au sein des entreprises – une conséquence tout sauf dramatique.

«L'initiative nuit aux PME»

Il faudrait ici montrer qu'une part importante des PME ont une valeur (de vente) de moins de 50 millions de francs, mais je n'ai pas trouvé de données à ce sujet. De plus, 37% des PME sont des SA (20%) ou des SARL (17%)¹³⁰, ce qui signifie que dans l'hypothèse où elles vaudraient plus de 50 millions de francs, l'impôt pour l'avenir ne poserait pas de problème pour leur survie, les parts de sociétariat ou les actions pouvant être vendues si nécessaire.

¹²⁹ <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/014185/2013-05-23/>

¹³⁰ <https://www.gewerbezeitung.ch/fr/nouvelles-archives/pauvret%C3%A9-de-la-suisse-sans-les-pme>